

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 18 MAI 2010**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. BLADOU) pour les dossiers N°2 et 3, MME TRAORE (à MME SALIN), M. PRIKHODKO (à MME BORDES), MME ROCHARD (à MME BEGARDES)

Absents : MME MADELMONT, M. Michel VINCENT

Secrétaire : MME CAZAURANG

M. LE MAIRE annonce l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Brigitte MADELMONT, suite à la démission de Mme Marie-Geneviève RAUZY.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2010
- 2) Appel d'offre mise en lumière du centre-ville - Lot n°1 : installation (génie civil)
- 3) Election d'un dixième adjoint
- 4) Indemnités des Maire et Adjoints
- 5) Budget annexe Cimetière
 - 5.1) Compte administratif 2009 du cimetière
 - 5.2) Compte de gestion 2009 du cimetière
 - 5.3) Affectation définitive du résultat du budget annexe du Cimetière au titre de l'exercice 2009
- 6) Budget Ville
 - 6.1) Compte administratif 2009 de la ville
 - 6.2) Compte de gestion 2009 de la ville
 - 6.3) Affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice 2009
 - 6.4) Décision modificative N°1 au B.P. 2010
- 7) Tarif de la saison culturelle 2010 – 2011
- 8) Décharge de responsabilité pour vol piscine
- 9) Opération Bus Plage
- 10) Convention Trotte Menu
- 11) Questions orales diverses

DOSSIER N°1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

M. LE MAIRE souhaite apporter deux réponses à des questions orales posées lors de précédents conseils municipaux :

- *M. BARRIER souhaitait connaître les dépenses d'énergie des associations et les obligations de la commune pour les subventions supérieures à 150 000 €. En ce qui concerne l'U.S.B. et l'ABCDEF, il est impossible de répondre de manière précise puisqu'il y a de multiples utilisateurs des sites. Par contre, la consommation annuelle 2009 d'énergie (gaz, eau et électricité) est de 3 000 € pour J.L.N. et de 159 € d'électricité pour Ricochet pour le local situé à la résidence Didier Daurat, le bailleur social prenant en charge l'eau et le gaz. Pour ce qui est des subventions supérieures à 153 000 €, les associations doivent fournir à la commune les statuts, l'objet et le bilan annuel financier. D'autre part, entre 23 000 € et 153 000 € une convention d'objectifs est signée mais au-delà la ville doit exiger que l'association ait un commissaire aux comptes. Dans le cas de l'U.S.B., il s'agit de M. José BONNERON.*
- *M. ASSERAY désirait avoir quelques renseignements complémentaires concernant une augmentation de 700 000 € de l'article 64131 (rémunération du personnel). En effet, jusque-là, la ville prévoyait une hausse annuelle d'environ 5 %. Or, il s'est avéré que le chiffre de prévision se rapprochait dangereusement de la réalité. L'an dernier, il y a d'ailleurs déjà eu un dépassement*

.../...

de près de 200 000 €. Cette augmentation de 700 000 € correspond donc à l'inscription de ces 200 000 € plus 500 000 € pour les dépenses de salaires complémentaires, équivalent à 25 agents à temps plein. Il rappelle en effet qu'à l'époque de la préparation du budget (novembre 2009) le niveau d'alerte de l'OMS pour la grippe H1N1 avait obligé la commune à concevoir un plan d'actions permettant de nombreux remplacements pour pallier aux absences des agents municipaux malades.

P : 3

M. BARRIER fait remarquer que la S.E.P. n'existe plus depuis plusieurs années mais qu'il s'agit de la Snecma Propulsion Solide (S.P.S.).

MME DESON demande à ce que les propos de dénigrement tenus à l'encontre de son groupe par un élu de la majorité soient inscrits dans le P.V., d'autant qu'il les réitère avec plaisir ce soir. Les Bouscatais qui les liront sur le site de la ville pourront ainsi savoir de quelle manière on leur parle au sein de cette assemblée.

M. VALMIER maintient ses propos.

M. LE MAIRE accepte la demande de MME DESON en précisant tout de même qu'il regrette lui aussi ces paroles.

Le P.V. est approuvé à la MAJORITE :

28 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

DOSSIER N° 2 : APPEL D'OFFRE MISE EN LUMIERE DU CENTRE-VILLE LOT N° 1 : INSTALLATION (GENIE CIVIL)

RAPPORTEUR : M. JUNCA

M. JUNCA rappelle que ce dossier était à l'ordre du jour du précédent conseil municipal. Il est représenté ce soir compte tenu du fait que l'administration n'avait pas chiffré le montant des pénalités auxquelles la ville se proposait de renoncer.

Ce dossier vous a été présenté lors de la séance du 30 mars 2010. L'administration n'ayant pas chiffré le montant théorique des pénalités, il vous est dès lors représenté.

En juillet 2007, notre commune a voté les travaux de mise en lumière du centre ville composés de 10 lots, dont le lot 1 - génie civil - a été attribué à l'entreprise SOBECA. Les autres lots concernaient la fourniture de lampadaires et de mâts.

Ce Marché de Mise en lumière du Centre Ville était concomitant au Marché de VRD de la CUB concernant le réaménagement du Centre Ville du Bouscat.

Les deux opérations devaient par conséquent se dérouler conjointement puisque la Mise en lumière dépendait étroitement de l'aménagement général du Centre Ville.

Le CCAP du Marché de Mise en Lumière du Centre Ville stipulait un délai de 5 mois pour le lot 1 et de 19 mois pour les autres lots. L'erreur dans la rédaction de ces délais est évidente, il est en effet impossible d'installer un matériel avant même de l'avoir reçu. Il convenait de lire un délai de 19 mois pour la fourniture et de 19 mois également pour l'installation (Lot N°1 SOBECA).

L'ordre de service ayant été réceptionné par la Société SOBECA le 20 septembre 2007, c'est cette date qui fixe le départ du délai de réalisation des travaux. La date de réception contractuelle des travaux était donc fixée 19 mois plus tard, soit au 20 avril 2009.

L'aménagement, à la charge de la CUB, n'ayant été achevé que le 23 juillet 2009, l'Entreprise SOBECA ne pouvait pas finir ses travaux pour le 20 avril 2009 et a dû se calquer sur les travaux de VRD de la CUB pour terminer sa prestation ; par voie de conséquence, le lot 1 n'a été réceptionné que le 23 juillet 2009, enregistrant ainsi un retard de trois mois et trois jours par rapport au délai contractuel.

Afin de pouvoir régler le décompte définitif de l'entreprise SOBECA concernant l'affaire rappelée en objet et pour ces raisons techniques, indépendantes de la volonté de l'entreprise SOBECA, il est demandé à

l'Assemblée délibérante d'autoriser l'exonération des pénalités de retard, telles que découlant du décompte suivant :

Pénalités / jour prévues au C.C.A.P.

Du 1^{er} au 10^{ème} jour 60 € H.T.
Du 11^{ème} au 20^{ème} jour 70 € H.T.
A partir du 21^{ème} jour 80 € H.T.

Du 20 avril au 23 juillet 93 jours
15 jours d'intempéries prévus au C.C.A.P. 78 jours

10 X 60 € 600,00 € H.T.

10 X 70 € 700,00 € H.T.

58 X 80 € 4 640,00 € H.T.

5 940,00 € H.T.

7 104,24 € T.T.C.

M. LE MAIRE rappelle que cette délibération a largement été débattue lors du précédent conseil municipal en raison de la non communication du montant des pénalités. C'est pourquoi il a décidé de réinscrire cette question en y indiquant ce montant et a demandé à l'administration de procéder ainsi systématiquement pour toutes les délibérations de ce type. Il est en effet normal que l'assemblée ait connaissance de la somme à laquelle elle accepte de renoncer.

M. ABRIOUX avait déjà remarqué qu'il y avait une anomalie dans les délais énoncés. D'autre part, il fait remarquer une erreur dans le décompte. En effet, le mois de mai ayant 31 jours, la période du 20 avril au 23 juillet représente non pas 93 jours mais 94. Le montant des pénalités est donc de 7 199,92 € T.T.C..

M. LE MAIRE explique qu'il s'agit bien de 93 jours, la réception des travaux ayant été faite le 23 juillet, ce jour-là est décompté.

M. ABRIOUX fait alors remarquer que les travaux ayant débuté le 20 avril, ce jour-là doit aussi être décompté.

M. LE MAIRE précise que c'est le jour de la réception qui doit être décompté.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

23 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N°3 : ELECTION D'UN DIXIEME ADJOINT

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par courrier en date du 29 avril 2010, Madame Marie-Geneviève RAUZY a fait part à de sa volonté de démissionner de son poste d'Adjoint, démission qui a été signifiée à Monsieur le Préfet le 3 mai 2010.

Il vous est donc demandé de bien vouloir procéder au remplacement de Madame Marie-Geneviève RAUZY, 8^{ème} adjoint. Compte-tenu de la règle de l'avancement automatique des adjoints, il vous est proposé que le nouvel adjoint occupe le 10^{ème} rang.

M. LE MAIRE précise que la communication sera reprise par Monsieur le Premier Adjoint, Bernard JUNCA, délégation dont il avait déjà la charge lors de la mandature précédente. Il propose également de confier certaines délégations à de jeunes conseillers municipaux pour leur permettre de s'investir un peu plus et de prendre part de manière beaucoup plus active dans les décisions de la majorité :

- Emilie MACERON-CAZENAVE, 10^{ème} adjoint, chargée de la mobilité et de l'espace public
- Et Gwénaél LAMARQUE, conseiller municipal délégué, chargé du rayonnement de la ville, de l'animation et du jumelage.

M. ABRIOUX croyait que MME RAUZY démissionnait seulement de son poste d'adjoint.

M. LE MAIRE répond qu'elle a démissionné de son mandat de conseillère municipale, d'où l'installation en début de conseil de MME MADELMONT.

M. ABRIOUX demande le retrait de ce dossier car une erreur a été commise dans la rédaction de cette délibération. En effet, il s'agit d'une démission du conseil municipal et non pas d'une simple démission d'adjoint, comme il est stipulé dans le premier paragraphe.

M. LE MAIRE précise que la démission de MME RAUZY de son poste d'adjoint suffit pour élire une nouvelle adjointe. Il propose donc la candidature de MME Emilie MACERON-CAZENAVE pour le poste de 10^{ème} adjoint.

MME DE PONCHEVILLE souhaite connaître les raisons qui ont amené MME RAUZY à démissionner.

M. LE MAIRE répond qu'elle a été amenée à prendre cette décision pour des raisons professionnelles. Elle a en effet accepté de nouvelles missions au sein de son entreprise (France 3) qui l'amènent à effectuer des déplacements de plusieurs jours très fréquemment en dehors de l'agglomération. Elle a donc décidé de démissionner car elle considérait qu'elle ne pouvait plus assumer ses missions de manière honnête vis-à-vis des Bouscatais.

M. ABRIOUX explique que son groupe s'abstiendra de voter car il n'est pas satisfait de la réponse donnée par M. LE MAIRE concernant la rédaction de cette délibération.

MME DESON souhaite connaître la délégation de MME MACERON-CAZENAVE.

M. LE MAIRE précise qu'elle sera chargée de :

- la mobilité : déplacements, transports actuels (bus), plan cyclable, transports de demain (tramway) ;
- l'espace public : places et espaces verts, publicité (règlement publicitaire, enseignements commerciales).

Le vote à main levée est approuvé à l'UNANIMITE.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 5
(MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

23 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER,)

Mademoiselle Emilie MACERON-CAZENAVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 10^{ème} Adjoint.

DOSSIER N°4 : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

RAPPORTEUR : M. JUNCA

- Vu la délibération N°4 du Conseil Municipal du 22 octobre 2008,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-17 à L 2123-24,
- Vu la loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, portant notamment sur le régime indemnitaire des élus locaux,
- Vu la circulaire préfectorale N°18 en date du 28 mars 2008 ayant même objet,
- Vu le décret n° 2008-1016 du 2 octobre 2008 portant majoration à compter du 1^{er} octobre 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- Considérant que les Conseillers Municipaux auxquels le Maire attribue des délégations de fonction peuvent percevoir une indemnité, étant bien entendu que le total des indemnités versées (Maire – Adjoints – Conseillers Délégués) ne saurait être supérieur au plafond légal prédéterminé,
- Considérant le plafond légal de l'enveloppe budgétaire affectable à cette mission :
 - o Maire : 90 % de l'indice 1015
 - o Maximum 10 adjoints
 - o Adjoint : 33 % de l'indice 1015
 - o Majoration de 15 % en tant que chef lieu de Canton

Sur la base de l'enveloppe théorique permettant de définir le montant maximum des indemnités du maire et des 10 adjoints, il est proposé à l'assemblée délibérante la répartition indemnitaire suivante :

Maire :	87 % de l'indice brut 1015
Adjoint :	28 % de l'indice brut 1015
Conseiller Municipal Délégué :	10,59 % de l'indice brut 1015
Date d'effet :	19 mai 2010

La commune du Bouscat étant chef lieu de canton, une majoration de 15 % est ensuite appliquée individuellement au maire et à chacun des 10 adjoints.

Les crédits nécessaires à la couverture de la présente dépense sont inscrits au Budget 2010, chapitre 65.

MME BEGARDS demande ce qui suscite cette nouvelle délibération, la dernière datant d'octobre 2008.

M. LE MAIRE répond que cette délibération permettra d'ouvrir les crédits nécessaires, suite à la désignation d'un conseiller municipal délégué supplémentaire.

MME BEGARDS demande pourquoi l'enveloppe des conseillers municipaux délégués en octobre 2008 était de 10,6 % alors qu'elle est aujourd'hui de 10,59 %.

M. LE MAIRE précise qu'à l'époque la Municipalité s'était gardée une sorte de réserve, ce qui lui laissait la possibilité de nommer un conseiller municipal délégué supplémentaire. Or, elle a depuis réalisé que cela n'était pas équitable pour chacun d'entre eux en raison d'un écart de 8 centimes d'euros. C'est pourquoi, cette délibération est de nouveau proposée aujourd'hui avec un pourcentage plus adapté.

M. ABRIOUX demande quel est le montant de l'indice brut 1015.

M. LE MAIRE répond qu'il est de 3 782 €.

M. ABRIOUX souhaite savoir quelles sont les fonctions du maire et des 10 adjoints au niveau du canton Le Bouscat – Bruges qui leur permettent de percevoir de telles indemnités.

M. LE MAIRE répond que le fait d'être chef lieu de canton occasionne beaucoup plus d'invitations et de déplacements dans diverses manifestations.

M. ABRIOUX ne comprend pas que cette majoration s'applique également aux 10 adjoints car, pour sa part, il n'y rencontre que le Maire et le Conseiller Général.

M. LE MAIRE indique que les 10 adjoints sont très souvent sollicités pour le représenter, non seulement dans le canton, mais aussi dans tout le département.

M. JUNCA est surpris de la portée des questions de M. ABRIOUX et il n'est pas persuadé qu'elles intéressent les Bouscatais. Il n'a pas apprécié la non participation au vote du groupe de la gauche pour l'élection du 10^{ème} adjoint prétextant une petite erreur de formulation et encore moins le fait qu'il déclare ne voir aucun membre de l'équipe majoritaire aux manifestations. Il tient à préciser que les adjoints y sont très présents et les administrés leur font d'ailleurs fréquemment remarquer.

M. Dominique VINCENT explique qu'il a été décidé, d'un commun accord avec M. LE MAIRE, en début de mandat, de dissocier ses actions et ses activités de Conseiller Général et d'Adjoint au Maire. C'est pourquoi, à chaque fois qu'il se déplace sur le canton, voire au-delà, c'est en tant que Conseiller Général et il est donc accompagné d'un conseiller municipal ou d'un adjoint au maire qui représente M. LE MAIRE.

M. ABRIOUX a entendu dire que dans certaines municipalités tous les conseillers municipaux recevaient une prime, notamment dans une commune voisine. Il demande pourquoi au Bouscat ceux de l'opposition en sont exclus.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'une indemnisation doit correspondre avant tout à une production de travail effectif. Or, aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, ce n'est pas le cas pour les élus de l'opposition au Bouscat.

M. ABRIOUX répond qu'il s'agit d'une loi.

M. LE MAIRE précise qu'il n'y a aucune loi applicable en la matière.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

23 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 5.1 : COMPTE ADMINISTRATIF CIMETIERE 2009

M. LE MAIRE présente à l'assemblée M. LENOIR, adjoint de M. FOURNIER, Trésorier Principal.

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

<p>3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat</p>	<p>BUDGET ANNEXE CIMETIERE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009</p> <p>Séance du 18 mai 2010</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 30 Nombre de suffrages exprimés 32</p>
---	---	--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				7 480,74	0,00	7 480,74
Opérations de l'exercice			822,88	9 048,16	822,88	9 048,16
<i>Résultats de l'exercice</i>				8 225,28		
Totaux	0,00	0,00	822,88	16 528,90	822,88	16 528,90
Résultats de clôture		0,00		15 706,02		15 706,02
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	822,88	16 528,90	822,88	16 528,90
Résultats définitifs		0,00		15 706,02		15 706,02

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5.2 : COMPTE DE GESTION 2009 CIMETIERE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2009, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2009.

M. LENOIR confirme la conformité des chiffres du compte de gestion avec ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

(Les montants sont identiques à la délibération provisoire du 26 janvier 2010)

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	8 225,28 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	7 480,74 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	15 706,02 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ Affectation du résultat**Résultat excédentaire**

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	15 706,02 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en EURO

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

.../...

D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 15 706,02 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves
------------------------	---	---------------------------------	--

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°6.1 : COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2009

M. LE MAIRE rappelle que, contrairement au budget primitif qui est un projet politique, le compte administratif est un bilan comptable. Il souhaite faire quelques remarques de portée générale :

Fonctionnement :

- Les recettes stagnent (- 0,38 %) en raison du gel des taux d'imposition depuis 14 ans et de la crise économique qui a fait chuter les transactions et les mutations (- 250 000 €) ;
- Les dépenses augmentent (+ 5,58 %)
 - o Charges de personnel : + 5,09 %
 - o Charges à caractère général : + 13,37 % (fluides)
- Un excédent toujours très conséquent (4 108 941 €) mais en baisse par rapport à l'année précédente (- 13 %)

Investissement : la commune au tout de même autofinancé l'essentiel de ses dépenses d'équipement pour la deuxième année consécutive.

Il précise que le gel de la D.G.F. pour les trois années à venir fera perdre l'équivalent de 100 000 € par an.

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Caractéristiques générales du Compte Administratif

Le compte administratif plus que le budget primitif permet d'analyser l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes. C'est à partir de là qu'une appréciation de la qualité de la gestion peut être faite.

Le budget primitif n'est qu'une prévision qui prend du sens par référence aux orientations pluriannuelles qui vous sont régulièrement présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Le compte administratif 2009 permet de vérifier la pertinence des prévisions sur la base desquelles est élaboré le plan pluriannuel de la gestion financière et notamment des investissements.

La croissance de nos dépenses s'avère légèrement supérieure à celle de nos recettes mais celles-ci demeurent en valeur absolue supérieures à nos dépenses.

Les données du compte administratif corroborent en effet les analyses qui vous ont été présentées lors du DOB à savoir :

- **une croissance des dépenses incontournables**, les dépenses d'entretien de notre patrimoine et le maintien du niveau de services résultant de nos choix.
- **des dépenses de fonctionnement qui sont le corollaire de la mise en œuvre opérationnelle de nos engagements**, l'évolution de la masse salariale (recrutement d'une chargée de mission développement durable, d'un contrôleur de gestion, d'un policier municipal, intégration des animateurs des ARVEJ...)
- **une mise à niveau des compétences nécessaires pour un fonctionnement satisfaisant de la collectivité**, analyse sur la prévention des risques, formation de nos agents, réorganisation du service des aides à domicile au CCAS...

Globalement aujourd'hui, compte tenu de ces charges, la collectivité qui est obligée d'équilibrer ses dépenses et ses recettes se doit d'utiliser ses disponibilités (les excédents qui se dégagent au niveau du compte administratif).

La trajectoire présentée lors du DOB s'avère pertinente, à savoir que la qualité de la gestion antérieure permet un fort autofinancement (100 % pour ces 2 derniers exercices) tout en autorisant un ajustement des dépenses de fonctionnement pour une qualité accrue des services à la population.

Ces considérations étant faites, il nous appartient maintenant de vous présenter plus en détail notre analyse de ce compte administratif 2009. Aussi, dans le but de mieux apprécier l'évolution du CA 2009 par rapport au CA 2008, nous pensons qu'il est indispensable d'apporter quelques commentaires concernant les principaux écarts nécessitant une justification et pour lesquels **nous avons repris les lignes correspondantes du CA 2008**.

Les Chiffres clés du CA

Le tableau ci-dessous fait apparaître les variations significatives des tendances qui viennent d'être dégagées

	CA 2008	CA 2009	% de variation
Fonctionnement			
Dépenses	21 856 152,66	23 075 936,69	5,58%
Recettes	30 439 951,37	30 323 020,63	-0,38%
Excédent de Fonctionnement (1)	8 583 798,71	7 247 083,94	-15,57%
Investissement			
Dépenses	(a)9 586 912,68	(a)10 013 102,40	4,45%
Recettes	5 898 490,03	6 910 524,01	17,16%
Déficit d'investissement	-3 688 422,65	-3 102 578,39	-15,88%
Solde des restes à réaliser <i>Soldes des engagés non mandatés N-1</i>	-170 573,35	-35 564,09	
Besoin réel de financement (2)	-3 858 996,00	-3 138 142,48	-18,68%
Résultats définitifs (1)-(2)	4 724 802,71	4 108 941,46	-13,03%

(a) avec N-1

L'année dernière nous vous présentions à cette même séance un compte administratif incluant un résultat définitif en diminution de 13,22 %. Pour 2009, la baisse que nous constatons se situe à - 13,03% confirmant ainsi les commentaires que nous faisons déjà à savoir la diminution de notre fonds de roulement disponible, condition déterminante de notre capacité future d'autofinancement. Cette baisse n'obère pas la trajectoire générale de l'évolution des finances de la collectivité comme indiqué lors de notre débat d'orientations budgétaires du mois de janvier.

Plus particulièrement :

En Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 5,58 % et les recettes sont en légère baisse de 0,38 %, ces dernières restants en volume financier supérieures aux dépenses.

Les principales lignes qui ont contribué sensiblement à ces variations seront analysées dans cette présentation.

En Investissement

En dépenses, le total de la section d'investissement augmente de 4,45 % par rapport à 2008.

Cette différence en dépenses se justifie principalement par :

- des dépenses d'équipement en hausse sensible de 11,51 %.
- un remboursement d'emprunt en diminution de - 13,97 %

En recettes, il n'a été mobilisé en 2009 que 5 587,27 € d'emprunts nouveaux (il s'agit du solde de l'emprunt à taux zéro de la CAF pour l'acquisition de l'Espace Social Lyautey / Champ de Courses sur un total de 36 762,27 €).

L'ensemble des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour 5 407 938,22 € **a donc été couvert pour sa quasi-totalité par autofinancement** pour 5 402 350,95 €.

Rappelons que notre autofinancement tient compte :

- du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) pour 1 702 988,35 € (rappelons qu'en 2009 nous avons perçu, conformément au plan de relance de l'économie les FCTVA de 2007 et de 2008),
- des subventions pour 373 276,78 €,
- des opérations d'ordre à hauteur de 969 675,61 € (page 5 en dépenses et page 6 en recettes du CA 2009)

soit un total de : 3 045 940,74 €, contribuant à financer en partie les dépenses d'équipement.

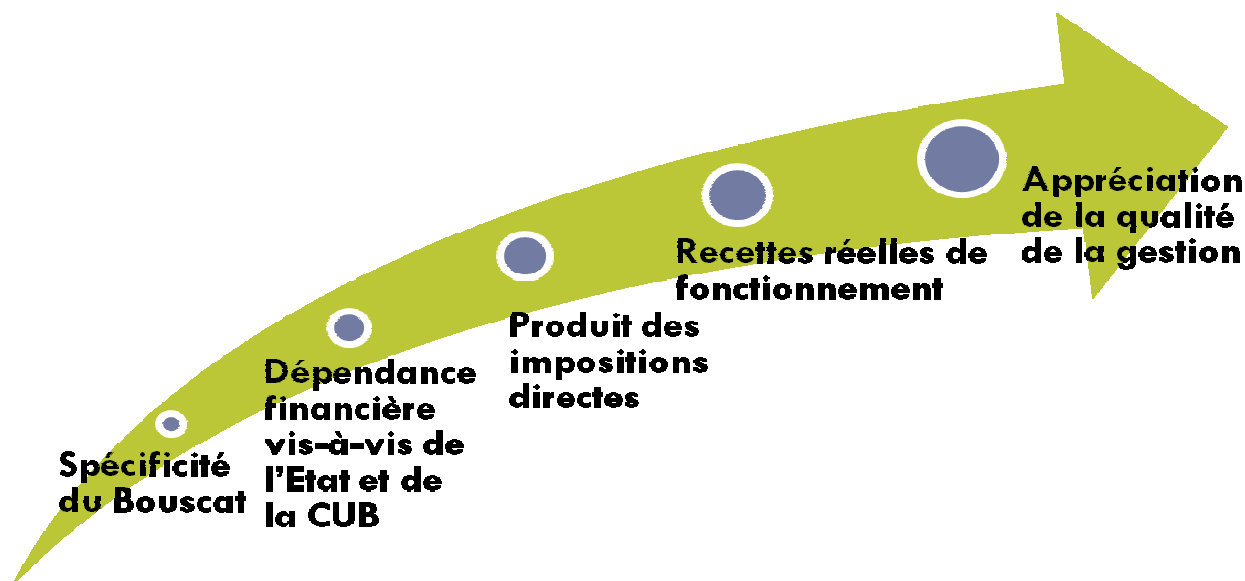
Analyse des principaux ratios

Pour améliorer la lisibilité de la situation financière du Bouscat, nous vous proposons une analyse de 11 ratios auxquels nous avons ajouté 5 ratios non normalisés mais qui nous semblent pertinents et nécessaires.

Méthode basée sur une double comparaison :

- **Comparaison dans le temps** en analysant la tendance de l'évolution d'un même ratio depuis 2005.
- **Comparaison dans l'espace** des ratios de la commune avec les ratios de la **Moyenne de la Strate** au niveau **National (MSN, 20 000 à 50 000 habitants)** ainsi qu'avec la **Moyenne de la Strate de la CUB (MSC, 8 communes entre 20 et 50 000 habitants)**.

Il est nécessaire d'analyser conjointement différents ratios car un ratio considéré de manière isolée peut conduire à une erreur d'interprétation. Nous allons donc classer nos ratios par thème, en cohérence avec notre logique d'analyse. Cette logique est illustrée par le croquis ci-dessous :



La spécificité du Bouscat détermine son degré de dépendance financière vis-à-vis de l'Etat et, à un moindre degré de la C.U.B.. Le niveau de fiscalité (produit des impositions directes), pratiqué par la commune va s'ajuster en fonction de ce degré de dépendance financière afin de maintenir le niveau souhaité de recettes réelles de fonctionnement. Avec ces recettes, nous allons pouvoir assurer le fonctionnement de la commune. Il sera enfin nécessaire d'apprécier la qualité de la gestion.

I. Spécificité du Bouscat par rapport à la moyenne nationale et la CUB

La spécificité du Bouscat par rapport aux moyennes MSN et MSC est caractérisée par :

- Un nombre modeste d'habitants
- Une superficie peu étendue
- Un revenu moyen par habitant élevé
- peu de grosses entreprises

Ces 4 points déterminent le niveau de dépendance financière du Bouscat vis-à-vis de l'État et, à un moindre degré de la CUB.

II. Une dépendance financière relativement faible

2.1) Ressources principales provenant de l'Etat (D.G.F.)

La principale ressource versée par l'Etat est la D.G.F.. La répartition de cette ressource est basée sur différents critères, notamment ceux de la population et de la superficie de la commune. L'analyse de ce ratio fait apparaître que Le Bouscat possède un niveau stable de D.G.F. / habitant, autour de 200 €, alors que la MSN est stabilisée à 300 €. La moyenne de la C.U.B. (MSC) connaît une croissance significative ces 5 dernières années. En 2009, elle s'aligne avec la moyenne nationale.

2.2) Ressources provenant de la C.U.B. (Dotation Communautaire)

Les critères retenus par la C.U.B. pour effectuer sa répartition entre les différentes communes de la C.U.B. sont notamment la population, le développement économique de la ville et le revenu par habitant. On constate encore un écart de l'ordre de 20 € en défaveur du Bouscat.

Ces faibles ressources reçues par Le Bouscat font apparaître que nous avons une moindre dépendance financière vis-à-vis de l'Etat et de la C.U.B. par rapport à la MSN et la MSC. Mais cela pénalise nos recettes de fonctionnement. Il faut donc un niveau de produits fiscaux légèrement plus élevé afin de compenser cet écart.

III. Légitimité du niveau de fiscalité retenu

A noter : La comparaison avec la moyenne nationale n'est pas pertinente car elle ne prend pas en compte l'appartenance des communes à un EPCI.

Le ratio « produit des impositions directes » du Bouscat est supérieur à celui de la CUB: car ses bases d'imposition sont plus importantes mais compensées par des taux moins élevés.

L'effort fiscal au Bouscat est inférieur à celui de la CUB: Cela est dû au fait que nos bases d'imposition sont plus importantes par rapport à la moyenne de la CUB, ce qui induit un potentiel fiscal supérieur. Par ailleurs, notre effort de pression fiscale est en voie de diminution.

Ce niveau de pression est acceptable compte tenu du revenu moyen par habitant. Il permet de conserver un niveau de recettes qui suit l'évolution des dépenses.

VI. Un niveau relativement bas de recettes réelles de fonctionnement

Le Produit des impositions directes + DGF + Dotation communautaire = 75% de nos recettes réelles de fonctionnement en 2009

C'est ce qui détermine le niveau de recettes réelles de fonctionnement du Bouscat.

Le niveau de recettes réelles de fonctionnement du Bouscat par habitant est moins élevé par rapport à la moyenne nationale et de la CUB.

Le rythme de croissance des recettes réelles de fonctionnement de la moyenne de la CUB est celui qui augmente le plus vite.

V. Appréciation de la qualité de gestion

A) Dépenses réelles de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement

- Niveau assez faible de dépenses réelles de fonctionnement par habitant.
- Rythme de croissance des dépenses réelles de fonctionnement par habitant légèrement plus important que celui des recettes.

B) Utilisation de nos recettes réelles de fonctionnement: Comparaison 2005/2009

- Recettes réelles de fonctionnement en 2005 : 22 690 M€ 100 €
- Recettes réelles de fonctionnement en 2009 : 25 560 M€ 113 €

En 2009, notre montant de référence devient 113 €, soit 13 € de plus de recettes par rapport à 2005 ; ces 113 € se répartissent comme suit :

- 54 € Charges de personnel (+ 3,4% annuelle)
- 23 € Charges à caractère général (+8,8% annuelle)
- 18 € Autres (charges financières, subventions, reversement à la CUB (TPU)...))

ce qui permet de laisser

- 16 € de capacité d'autofinancement, contre 20 € en 2005.

B.1) Dépenses de personnel

Le rythme de croissance des charges à caractère général est supérieur à celui de notre masse salariale, en raison de l'externalisation de certains services et de l'amélioration de la qualité des services municipaux. Cela entraîne une décroissance du poids des dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement au Bouscat.

Mais ce niveau de dépenses de personnel est appelé à évoluer pour trois raisons :

- Nécessité d'accroître notre potentiel humain en termes de qualité et quantité, dans le but d'optimiser le bon fonctionnement des nouveaux équipements.
- Effet structurel du glissement vieillesse technicité
- Augmentation de la valeur du point d'indice d'environ 1% chaque année.

B.2) Niveau d'endettement

Le niveau endettement est stable et très réduit par rapport à la moyenne nationale et de la CUB :

- Le Bouscat : autour de 40% des recettes réelles de fonctionnement, (393 €/hab. en 2009)
- Moyenne nationale : stabilisée à 80% des recettes réelles de fonctionnement (soit 1072 €/hab. en 2009)
- Moyenne de la CUB: sa situation s'aligne en 2009 avec la moyenne nationale.

Le niveau de solvabilité est stable et meilleur que ceux de la moyenne nationale et de la CUB : 2 ans sont nécessaires pour rembourser la totalité de la dette (en supposant que la commune y consacre tout son autofinancement).

Le Bouscat possède donc une excellente maîtrise de sa situation d'endettement.

B.3) Dépenses d'équipement brut

On constate une décroissance qui s'explique par :

- Une croissance des dépenses d'équipement de 2005 à 2007 : l'équipe municipale accentue ses efforts d'investissement en vue d'atteindre le seuil de satisfaction défini dans le programme de la mandature 2001-2008 ;
- Une diminution des dépenses d'équipement après 2007 ayant pour but de préparer les gros projets de deuxième partie de mandat (ex : Construction de la médiathèque, de la maison de l'Eco citoyenneté, reconstruction de la plaine des sports à Jean Jaurès). Ce niveau de dépenses va donc augmenter significativement.

Pour conclure, l'analyse des ratios avec un regard pluriannuel donne des repères pour se projeter dans l'avenir. Elle permet également de préciser 3 outils de gestion financière : l'offre d'équipements, l'endettement et la fiscalité directe.

Variations significatives des lignes de la section de fonctionnement

1/ Dépenses

Dépenses	CA 2008	CA 2009	% de variation	Commentaire en page
Charges de personnel (012)	11 624 326,00	12 215 939,72	5,09%	4
Charges générales (011)	4 508 650,76	5 111 291,36	13,37%	4
Autres charges (65)	1 463 596,98	1 548 439,50	5,80%	6
dont subvention au CCAS	160 000,00	190 000,00	18,75%	6

Intérêt des emprunts (66 - hors incidence du rattachement des ICNE – intérêts courus non échus)	429 349,32	346 457,36	-19,31%	7
Atténuation de produits (014) Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise ne place de la TPU.	2 909 442,00	2 909 442,00	0,00%	7

Charges de personnel (012) + 5,09 % (+591 613,72€)

Cette variation de 5,09 % se justifie par :

- point d'indice de 0,8 %,
- augmentation des allocations de chômage + 45 000 €,
- recrutement de 18 agents sur la période sur des postes ouverts à la suite de départs à la retraite, et de remplacements d'agents en maladie (rémunération compensée en recettes de fonctionnement), ou sur de nouveaux postes (chargé de mission développement durable, policière municipale, animateurs multisports ...).

Dans la droite ligne de nos commentaires précédents, cette augmentation résulte d'une politique de gestion prospective qui permettra de redéployer les compétences pour tenir compte des exigences de notre programme pluriannuel des ressources humaines.

Charges à caractère général (011) + 13,37 %, soit + 602 640,60 €

Vous trouverez ci-après quelques commentaires que nous avons jugés utiles d'apporter à certaines lignes.

Il faut noter que les pourcentages de variation pour être interprétés utilement doivent être rapportés aux montants concernés pour chaque ligne. Les variations significatives ne sont pas seulement liées à des dérives de prix ou à des facilités de gestion mais aussi à des opportunités ou à des nécessités fonctionnelles.

En plus

Article 60611 eau et assainissement
Article 60612 énergie - électricité,
Article 60622 carburants.

L'augmentation annuelle de ces trois articles marque une progression de 8,64 %, soit + 102 675,49 ; cette progression intervient après une baisse de 22,41 % l'année dernière. La forte baisse des prix des carburants (article 60622/-28,82 %) n'a pas compensé la hausse que nous avons enregistrée sur le gaz, l'eau et l'électricité.

Les dépenses liées à l'énergie constituent pour la collectivité une charge importante et dont on peut prévoir qu'elles poursuivront leur progression dans les années à venir. Engagée dans une démarche de Développement Durable par l'élaboration d'un Agenda 21, plusieurs enjeux se posent à la collectivité dans ce domaine : l'exemplarité de la collectivité sur ses consommations et sur les nécessaires économies de ressources à réaliser, la limitation du poids budgétaire de ces dépenses et la limitation des gaz à effet de serre liés à l'utilisation de ces énergies et à nos achats en général.

Aujourd'hui, un diagnostic de nos consommations est en cours d'élaboration. Il vise à établir plus précisément les bases d'une politique de maîtrise énergétique (énergie et eau) que la collectivité pourrait mettre en place pour participer aux enjeux locaux et territoriaux, en se fixant des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser.

Article 60632 Fournitures de petits équipements : + 74,89 %, soit + 31 451,46 €.

Cet article concerne l'acquisition de matériels d'un faible montant pour nos structures et nos services fonctionnels (jouets de Noël, outillage pour les techniques, petit mobilier, serrurerie...). L'augmentation de cette année est notamment consécutive à l'acquisition :

- en octobre 2009 de masques de protections contre la grippe H1N1,
- d'objets promotionnels pour le service de la communication (stylos « B2P », parapluies, mallettes, etc...)

Article 60636 Vêtements de travail : + 23,21 %, soit + 5 643,46 €.

Imputées sur cet article nous retrouvons des fournitures aussi diverses que :

- équipements vestimentaires de sécurité (voirie, éclairage public...),
- balais de cantonnier,
- jouets pour les crèches,
- linge pour les crèches,
- ustensiles de cuisine (vaisselle ...),
- etc...

cette dépense reste bien entendu à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire.

Article 6135 Location mobilière : + 305,61 %, soit + 123 992,60 €

En 2009 et pour la première année nous avons pris en charge la location des éclairages festifs de l'ensemble de la Ville pour une somme, conforme au marché signé de 113 102,37 €. En outre nous avons également réglé sur 2009 le premier loyer pour les deux Colonnes Morris pour 7 768,69 €.

Article 61558 Autres biens mobiliers : + 105,55 %, soit + 37 863,45 €

Sur cette ligne sont imputés les contrats de vérification sécuritaire de nos bâtiments et de nos matériels roulants, nous ne pouvons que constater la forte évolution de ces dépenses.

Article 6188 Autres frais divers : + 172,83 %, soit + 132 804,90 €.

Comme son nom ne l'indique pas, cet article regroupe des dépenses aussi disparates et aléatoires que les élagages, les traitements de termites, les animations de la journée petite enfance et dans les RPA, les panneaux de chantier, les analyses d'eau à la piscine. Le montant de ce budget varie en plus ou en moins suivant les années. En 2009, l'augmentation sensible de cette ligne est notamment consécutive à :

- l'analyse sur la prévention des risques dans le travail par la Direction des Ressources Humaines (13 500 €),
- un plus grand nombre de travaux de fossoyage au cimetière pour la reprise de caveaux à l'état d'abandon (33 000 €),
- la facturation du consultant artistique pour la saison culturelle (11 000 €),
- l'éclairage festif (29 867,50 €) il s'agit de la prestation de pose et de dépose du plafond lumineux de l'avenue de la Libération pour les fêtes de fin d'année 2008.
- au frais de capture d'animaux (7 700 €),
- la rétribution de la mission diagnostic de la CAF (13 000 €),
- au règlement de notre participation contractuelle à la halte garderie Nuage Bleu (10 700 €),

Article 6226 Honoraires : + 247,12 %, soit + 13 440,91 €.

Des procédures de plus en plus nombreuses et coûteuses justifient la progression de cette ligne, essentiellement en matière d'urbanisme, de ressources humaines et de marchés publics de travaux. Nous ne pouvons que constater son évolution.

Article 6228 Divers : % NS, soit + 2 998,04 €.

Cette ligne prend en compte en année le premier règlement de 50 % de la mission confiée à ECOFINANCE sur l'étude de nos bases fiscales (2 332,20 €).

Article 6231 Annonces et insertions : + 147,57 %, soit + 22 244,37 €.

L'augmentation de cet article est due à un nombre plus important d'annonces passées par notre collectivité, aussi bien pour les recrutements de personnel que pour la saison culturelle.

Article 6232 Fêtes et cérémonies : + 43,31 %, soit + 81 491,11 €.

Pour 2009, cette ligne intègre une augmentation d'environ 55 000 € de la saison culturelle. Le reste de cette augmentation est dû au nombre plus important de manifestations organisées par la Ville.

Article 6236 Catalogues et imprimés : + 84,26 %, soit + 19 085,06 €.

Cette augmentation se justifie par la prise en charge depuis 2009 de l'intégralité de l'impression du journal municipal « Bouscat Magazine », par l'édition d'un support de communication à destination des jeunes ainsi que par l'impression, dans le cadre du salon du livre jeunesse, d'un livre de nouvelles rédigé par les enfants de l'école élémentaire Jean Jaurès (tiré à 500 exemplaires).

Article 6247 Transports collectifs : + 58,87 %, soit + 51 691,47 €.

La réforme du bus de la ville début 2009 a nécessité logiquement une demande plus importante auprès de nos prestataires.

Article 6251 Voyages et déplacements : + 33,93 %, soit + 1 933,10 €.

La fluctuation de cet article dépend en grande partie de l'éloignement des opérations de formation faites par nos agents.

Article 627 Services bancaires et assimilés : + 48,52 %, soit + 350,43 €.

Il nous faut relativiser ce pourcentage d'augmentation, cette ligne budgétaire concerne les frais bancaires que nous devons régler pour les prélèvements automatiques des prestations municipales ainsi que pour les frais d'encaissement des chèques emplois services que nous acceptons comme moyen de paiements depuis 2008 ; ces moyens de paiement sont en forte augmentation.

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux : + 17,36 %, soit + 17 034,70 €.

Cette progression de nos frais de nettoyage est influencée par un nombre de sites que nous faisons nettoyer plus important, ainsi qu'un plus grand nombre d'interventions ponctuelles (nettoyage avant manifestations, vitres des écoles, locaux associatifs etc...).

En moins

Article 6132 location immobilière : - 57,89 %, soit - 26 992,73 €.

Suite à un changement d'imputation, article 6132 vers article 614, les dépenses concernant nos deux RPA sont maintenant imputées à l'article 614 (charges locatives et de copropriété).

Article 61523 Voies et réseaux : - 21,30 %, soit - 9 761,40 €

Cet article concerne l'ensemble des frais liés à l'entretien de notre voirie communale, ces dépenses fluctuent régulièrement d'année en année, la baisse de cet exercice relativise un peu la sensible augmentation que nous avons eue en 2008.

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : - 93,67 %, soit - 10 313,30 €.

Pas de fortes dépenses cette année sur cet article après une année 2008 plus importante. Cette diminution compense budgétairement l'augmentation, dans la même catégorie de dépenses, de la ligne 6226 – Honoraires (voir supra).

Autres charges (65) + 5.80 %, soit + 84 842,52 €

Cette variation tient compte principalement :

- sur l'article 6533 : - 18832,91 €, cet article concerne les cotisations de retraite des élus, en 2008 nous avons eu un rachat de point, la dépense 2009 est conforme aux réalisations habituelles.
- sur l'article 6554 : + 5116,17 €, nous avons réglé en 2009 une somme de 52 160,49 € à la CUB pour le ramassage des déchets communaux, une somme de 14 384,40 € pour le Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne (contre 20 402,82 € l'année dernière) ainsi qu'une somme de 26 580 € au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage contre 18 187,70 € en 2008: SIVU (Le Bouscat, Blanquefort et Bruges).
- Pour les articles 657361, 657362 et 6574 (subventions) une somme de 1 224 796,87 € en 2009 a été mandatée contre 1 140 087,87 € en 2008, soit une augmentation de 7,43 %, + 84 709,00 €. Les variations de subventions en 2009 les plus significatives, conformément aux délibérations du Conseil Municipal, ont concerné :
 - écoles privées : + 34 309,37 €, le montant évolue en fonction du nombre d'élèves Bouscatais et du forfait annuel voté en conseil municipal,
 - Crèche parentale Trotte Menu : + 25 174 €
 - Mission Locale TECHNOWEST : + 3 697,23 €,
 - Ricochet : + 19 670,00 €.
 - CCAS : + 30 000 € justifiés par :
 - la réorganisation de ce service en particulier pour les aides à domicile (notamment acquisition d'un logiciel commun à l'ensemble du réseau girondin des CCAS),
 - une prévision d'un besoin de solidarité accrue,
 - l'accompagnement de la mise en place de l'épicerie solidaire.
 - Caisse des Ecoles : - 22 500 € seule la moitié de la subvention a été versée, le versement est fait en fonction des besoins réels de trésorerie.

Charges Financières (66) - 19,31 %, soit - 82 891,96 €

Les intérêts « classiques » réglés à l'échéance sort de 346 457,36 € contre 429 349,32 € en 2008.

Cette forte baisse a été influencée par la variation des taux d'intérêts et par l'impact de ce deuxième exercice sans contractualisation de nouvel emprunt.

A noter :

- **Nos placements nous ont permis d'encaisser en 2009 (chapitre 76) une somme de 81 496,80 € contre 55 939,72 € en 2008. En intégrant ces recettes, la baisse de nos frais financiers peut être évaluée à près de - 30 %.**
- Les taux d'intérêts ont varié en cours d'année d'un taux de 2,971 % au 1^{er} janvier (valeur EURIBOR 6 mois), avec une diminution continue jusqu'à la fin de l'année à 0,992 %. Pour information, jusqu'à mars 2010 les taux ont continué de baisser (01/04/2010 : 0,945 %).

Pas de remarque particulière en ce qui concerne les chapitres **Atténuation de produits (014)** (Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise en place de la TPU) et **Charges Exceptionnelles (67)**.

2/ Recettes

Recettes	CA 2008	CA 2009	% de variation	Commentaire en page
Atténuation de charges (013)	231 632,44	291 739,76	25,95%	8
Produits divers (70)	2 022 870,67	2 024 537,30	0,08%	8
Impôt et taxes (73)	15 048 265,58	15 268 043,94	1,46%	8
Dotations de l'Etat (74)	7 138 878,71	7 344 071,13	2,87%	9
Autres produits de gestion courante (75)	433 426,48	428 997,17	-1,02%	10

Atténuation de charges (013) : + 25,95 %, soit + 60 107,32 €

Ce chapitre regroupe notamment les remboursements :

- SOFCAP (Assurance de l'absentéisme maladie du personnel),
- Sécurité Sociale,
- Décharge syndicale.

Pour l'exercice 2009, l'augmentation de ce chapitre s'explique par des remboursements supérieurs sur notre nouveau (depuis mars 2009) contrat d'assurance du personnel (+ 50 670,52 €) ainsi que sur les remboursements de Sécurité Sociale (+12 986,82 €).

Produits divers (70) : + 0,08 %, soit + 1 666,63 €

Il faut noter les principales différences constatées qui traduisent les variations en volume et en recettes des services rendus à la population :

- **Article 70311** : suite à une année 2008 en forte baisse, nous constatons une forte augmentation cette année des redevances du cimetière + 42 427,20 €,
- **Article 7062** : - 6 569,52 € baisse des recettes de la billetterie de nos spectacles,
- **Article 70632** : + 21 822,85 € redevances de la Piscine et des Centres de Loisirs - dues notamment à l'augmentation des redevances perçues par les CLSH des 3-6 ans (+19 230,51 €) et 6 – 9 ans (+ 12 861,58 €) compensant une baisse des entrées de la Piscine (- 9 805,82 €),
- **Article 7066** : - 5 631,86 € redevance perçue par les structures de la Petite Enfance.
- **Article 7067** : - 4 896,53 € redevance restauration et services périscolaires se répartissant entre la restauration scolaire et les garderies périscolaires élémentaires et maternelles.
- **Article 70688** : - 43 802,12 € redevance restauration du personnel municipal et des RPA ainsi que la redevance spéciale sur des panneaux d'information (Contrat Société DECAUX, 50 000 € annuels), en 2008 nous avons encaissé deux années de redevance sur ces panneaux.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier compte-tenu de leur faible évolution.

Impôts et taxes (73) : +1,46 %, soit + 219 778,36 €

Ce chapitre est constitué à plus de 80 % de l'encaissement des contributions directes, d'où sa variation qui sensibilise l'ensemble de ce chapitre.

- **Article 7311** Contributions directes de + 442 332 €, soit + 3,42 % consécutives à la revalorisation annuelle des bases d'imposition (2,5 % en 2009) et au développement de l'immobilier sur la commune,
- **Article 7322** Dotation de Solidarité Communautaire + 30 212,79 €, soit + 4,38 % rappelons que cet accroissement est lié au développement économique de la CUB dont les critères de répartition sont basés selon 4 enveloppes : Garantie, Développement, Péréquation et Population.
- **Article 7338** Autres taxes, + 12 218,95 €, soit + 47,76 %, Cet article concerne la perception des droits de voirie et d'occupation du domaine public, cette taxe est fluctuante suivant les années en fonction des travaux qui sont réalisés dans la Ville.
- **Article 7351** Taxe sur l'Electricité -10 354,62 €, soit - 2,74 %, après une année 2008 en forte augmentation, nous revenons à un rythme plus conforme aux années précédentes.
- **Article 7381** Taxe additionnelle aux droits de mutation -254 377,06 €, soit - 26,01 % nous nous attendions à une chute de plus de 50 % de la perception de ces droits en milieu d'année 2009 et pourtant le dernier trimestre 2009 nous a permis de récupérer une grande partie du retard que nous avons pris depuis octobre 2008. Espérons que la relance du marché de l'immobilier se poursuivra en 2010 nous permettant ainsi de conserver cette recette si importante pour l'équilibre de notre budget à un niveau au moins équivalent à la moyenne de ces cinq dernières années (911 558 € - 2005 à 2009).

Les autres articles ont une faible incidence sur le montant global du chapitre.

Dotations de l'Etat (74) : +2,87 %, soit + 205 192,42 €

Ce chapitre est en légère progression, rappelons que nous ne maîtrisons aucune recette de ce chapitre, néanmoins nous avons tenu à relever quelques variations significatives :

- **Article 7411 DGF** marque une progression de 2,61 % soit + 112 471 €, augmentation supérieure à celle de 2008 (+ 1,14%),
- **Article 74123 Dotation de Solidarité Urbaine** pas d'augmentation en 2009 de cette dotation, mais pas de diminution non plus, nous devrions encore encaisser cette dotation en 2010 sur les mêmes bases,
- **Article 74127 Dotation Nationale de Péréquation** +9,33 %, soit + 27 831 €, cette hausse est une bonne nouvelle, nous avons encaissé en 2009 un montant supérieur à celui de 2006.
- **Article 74718 Autres** + 9,93 %, soit 10 356,82 €, en 2009 ont été notamment imputés sur cette ligne :
 - 10 700,82 € : subvention de l'État suite à la tempête KLAUS,
 - 5000 € : participation à la mise en place de l'équipement pour les passeports biométriques,
 - 5 531,12 € : compensation pour l'application du service minimum dans les écoles,
 - 5 191 € : remboursement pour l'organisation du recensement de la population,
 - 3 795,92 € : participation de l'état pour l'organisation des élections européennes et prudhommales,
 - 9 900 € : subvention Politique de la Ville
- **Article 7473 Département** + 50,11 %, soit + 11 227,62 € : cette ligne prend en compte les différentes subventions que nous recevons du Conseil Général. A noter en 2009 l'encaissement de 20 000 € au titre de la participation à la mise en place de la démarche d'Agenda 21 pour les années 2009 et 2010.
- **Article 7478 Subvention CAF** + 5,23 %, soit + 75 101,98 € : participation en légère hausse cette année liée à une augmentation de la fréquentation de nos structures (+17 000 heures environ) ainsi qu'une hausse du taux horaire de participation de la CAF (3,88€/h contre 3,80€/h pour la petite enfance et 0,44€/h contre 0,43€/h pour les ALSH)

- **Article 74833-74834-74835 Compensation de l'Etat TP – TF – TH** -7,28 %, soit – 43 713 € suite à la diminution sensible de la compensation de la TP 74833 (- 29,16 %) consécutive à la réduction de la compensation de la part concernant la minoration de la fraction imposable des salaires et de l'abattement général de 16% des bases.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier.

Autres produits de gestion courante (75) : - 1,02 %, soit – 4 429,31 €

Ce pourcentage en diminution est justifié notamment par :

- **Article 752** – revenus des immeubles (+ 5 897,08 €) influencé par l'augmentation annuelle de nos loyers, CPAM, Police, Sécurité Sociale etc...)
- **Article 757** concerne la redevance versée par la SOGERES en fonction du nombre des repas extérieurs (- 20 509,99 €). En 2008 nous avons encaissé 12 mois de redevance contrairement à 2009 où nous n'avons perçu que 9 mois, le dernier trimestre de l'année ayant été encaissé le 21 janvier sur l'exercice 2010.
- **Article 758** relatif à la participation des salariés pour les tickets restaurants (+ 10 183,50 €).

Produits financiers (76) : + 44,81 %, soit + 25 781,13 €

Nous avons encaissé en 2009 une somme de 81 496,80 € d'intérêts de nos placements sur des comptes à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant le déblocage des fonds, relativisant d'autant nos charges financières du chapitre 66.

Produits exceptionnels (77) : + 115,15 %, soit + 63 711,32 €

Suivant les années, ce chapitre varie très fortement.

Pour 2009 l'essentiel de ces recettes est composé :

- du produit de la vente de matériel réformé,
- d'avoir et de remboursement de trop perçu,
- de l'encaissement de pénalités de retard sur nos derniers chantiers,
- d'indemnités de sinistres.

Variations significatives des lignes de la section d'investissement

Pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après :

- 1/ Une présentation générale de nos dépenses,
- 2/ Un graphique des principales affectations des dépenses d'équipement,
- 3/ les principaux investissements détaillés de l'année 2009,
- 4/ Une présentation générale de nos recettes.

1/ Dépenses

Dépenses	CA 2008	CA 2009	% de variation	Commentaire en page
16 -Remboursement d'emprunts sauf ICNE 16882	1 020 892,80	878 272,53	-13,97%	11
20 - Immobilisations Incorporelles	54 907,00	37 809,76		
204 - Subventions d'équipement versées	111 753,80	0,00		
21 - Immobilisations Corporelles	2 997 361,27	4 720 705,87		
23 - Immobilisations En cours	1 685 598,58	649 422,59		
Total dépenses d'équipement (chapitre 20-204–21-23)	4 849 620,65	5 407 938,22	11,51%	11

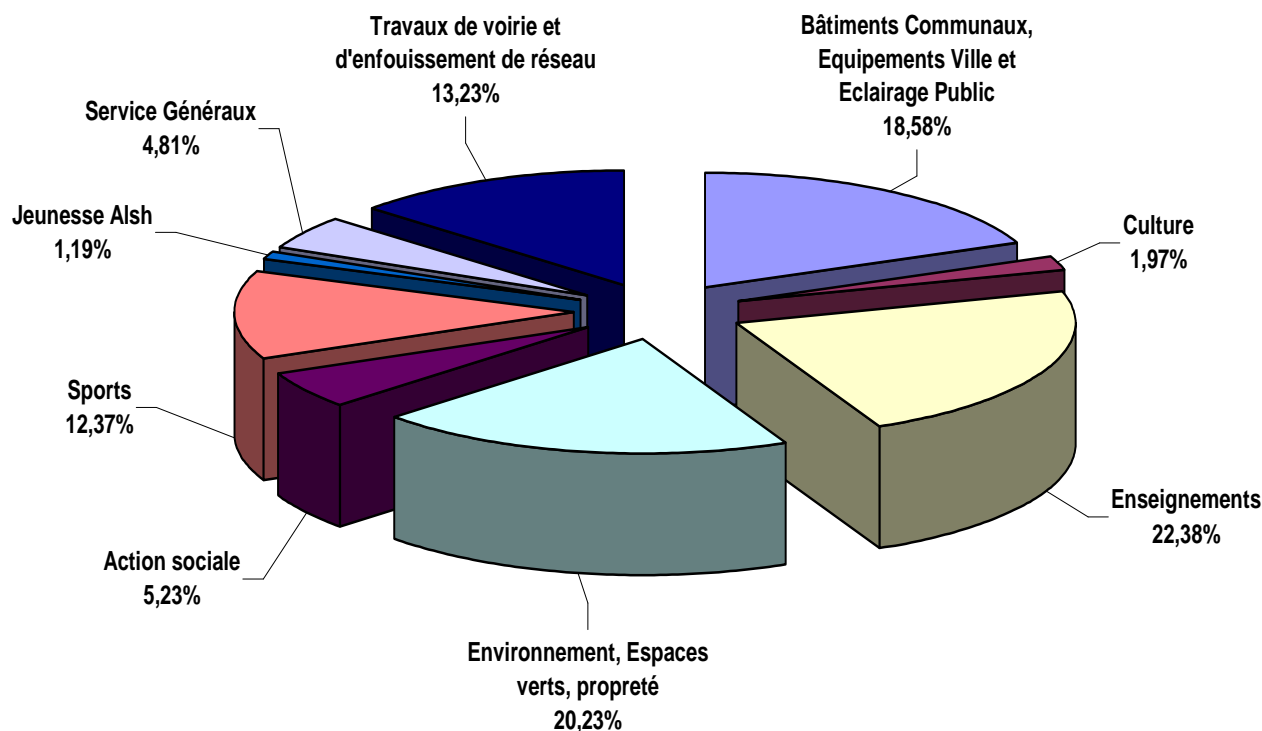
Remboursement d'emprunts (16) – 13,97 %

878 272,53 € cette année contre 1 020 892,80 € en 2008 (voir page 14 de CA 2009)

Tout comme le règlement des intérêts, l'autofinancement fort de ces dernières années et par voie de conséquence l'absence de contractualisation de nouveaux emprunts justifie cette diminution du remboursement du capital de la dette.

2/ Affectation des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement de l'année 2009 (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à la somme de 5 407 938,22 €, vous trouverez ci-dessous un graphique de répartition par secteur d'activités,



3/ investissements détaillés de l'année 2009 (chapitres 20, 21 et 23) :

Bâtiments Communaux, Equipements Ville et Eclairage Public	
Acquisition de véhicules, une balayeuse	140 533,72
Travaux d'étanchéité à l'église et divers dans le Presbytère	126 007,56
Travaux au Centre Max Monichon, Commissariat et Trésor Public	99 273,17
Acquisition de véhicules, une chargeuse-pelleteuse JCB 3C	89 084,06
Rénovation de la Direction des Services Techniques	88 151,82
Acquisition de véhicules, une laveuse Eurovoirie	87 047,19
Travaux divers de rénovation, logements de fonction, bibliothèque, refuge des pèlerins, CTM - divers diagnostics - mise en conformité électrique dans divers bâtiments ...	74 791,76
Travaux de rénovation du Bureau Information Jeunesse	42 932,21
Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville	33 990,32
Acquisition de véhicules, un camion benne	29 780,40
Fin des règlements des travaux de l'Hôtel de Ville	27 490,01
Travaux d'aménagement du local de l'épicerie solidaire	24 527,68
Centre Technique Municipal, travaux divers de mise en conformité et acquisitions diverses (échafaudage, bâches, chalets...)	23 676,51
Acquisition de véhicules, un tracteur pour le service des Sports	22 299,99
Acquisition de véhicules, un véhicule RENAULT TRAFIC	19 849,38
Diagnostic accessibilité des bâtiments municipaux	15 924,74
Travaux divers au CCAS	12 462,97

Fin des règlements de l'Espace associatif du Champ de CourseS	12 285,07
Acquisition de matériel divers pour l'éclairage public	11 867,69
Cimetière, dépenses et travaux divers	9 900,59
Travaux divers sur le marché municipal de la rue BODIN	5 769,72
Acquisition de véhicules, mise en conformité polybenne	4 969,38
Acquisition de véhicules, remise en état de la carrosserie d'un véhicule OPEL	2 196,33
Bâtiments Communaux, Equipements Ville et Eclairage Public	1 004 812,27
Culture	
Ermitage Compostelle, Travaux et acquisition de matériels divers (alarme, blocs de balisage, peinture...)	27 452,59
Bibliothèque, premiers règlements programmiste nouvelle médiathèque et étude géotechnique	22 398,69
Bibliothèque, achats de livres, BD, CD, DVD	21 546,68
Bibliothèque, travaux divers, pose de placard, de stores et achat de mobilier	17 832,72
Ecole de musique, travaux divers, acquisition de mobilier et d'instruments de musique	17 174,90
Culture	106 405,58
Enseignements	
Maternelle de la Chenille Verte, travaux de restructuration de l'école (règlement 2009)	269 050,05
Maternelle du centre, travaux de mise en conformité électrique, de couverture, de peinture et de maçonnerie - pose de gazon synthétique et fourniture et pose de bancs - acquisition de matériels divers	161 205,14
Primaire Lafon Féline, travaux de mise en conformité électrique, de peinture, de sols, d'éclairage de la salle de danse, réfection de la toiture	155 997,64
Maternelle Lafon Féline, travaux de conformité électrique, peinture, toiture et clôture	140 324,85
Maternelle Ermitage, travaux de rénovation, étanchéité, pose de rideaux, conformité électrique	135 485,05
Primaire centre 1, travaux de conformité électrique, de peinture, de toiture, de plomberie, rénovation des corniches et de la salle informatique	126 749,30
Règlement 2010 reconstruction groupe Scolaire	87 916,01
Primaire centre 2, travaux de conformité électrique, de maçonnerie, de sols, de peinture et de rénovation des luminaires	67 467,23
Maternelle Jean Jaurès, travaux de conformité électrique et acquisition de mobilier et matériels divers	16 264,70
Maternelle Ermitage, acquisition de mobilier et de matériels divers	8 229,07
Maternelle Lafon Féline, acquisition de mobilier et de matériels divers	8 031,01
Primaire Jean Jaurès, acquisition de mobilier et matériels divers	7 532,78
Primaire Lafon Féline, acquisition de mobilier et matériels divers	7 351,84
Matériels divers de sécurité pour l'ensemble des écoles (extincteurs, registres...)	6 030,62
Maternelle La providence, acquisition de mobilier et de matériel divers	5 257,11
Primaire Jean Jaurès, petits travaux divers	5 141,24
Primaire centre 2, acquisition de mobilier et matériels divers	2 522,94
Enseignements	1 210 556,58
Environnement, Espaces verts, propreté	
Achat d'un terrain, vente cession rue Lamartine LAVIGNE	543 387,39
Acquisition de véhicules propres, quatre véhicules électriques type GOUPIL (deux propreté- fin 2008 et deux Espaces verts 2009)	80 734,98
Hippodrome, mise en place des clôtures	65 222,93
Espaces verts, plantation dans les parcs et sur la voirie, fourniture de végétaux	56 682,46
Acquisition de véhicules propres, quatre véhicules GNV type C3 (deux fin 2008 et deux 2009)	55 803,60
Rénovation du passage des écoles	46 180,26
Acquisition de mobilier urbain, bancs, potelets, plaques de rue, barrières, corbeilles ...	44 075,07

Espaces verts, acquisition de matériels divers pour le service des espaces verts (souffleurs, tondeuses, remorque ...)	32 545,29
Espaces verts, plantation et aménagement pour le centre Ville	32 445,67
Espaces verts, création de la fontaine du centre Ville	28 250,72
Hippodrome, débroussaillage	16 750,91
Espaces verts, réfection fontaine de l'Ermitage	15 625,74
Acquisition de panneaux de signalisation radar	15 536,04
Hippodrome, convention A'URBA (hippodrome)	15 000,00
Acquisition de véhicules propres, un véhicule GNV type berlingo (Service des Sports)	14 583,00
Espaces verts, achat de sapins de Noël	8 204,74
Hippodrome, convention A'URBA (Centre Ville solde 2008)	7 500,00
Acquisition de véhicules propres, trois vélos électriques	4 222,72
Espaces verts, réalisation espace canin dans le parc de l'Ermitage	4 119,02
Espaces verts, mise en valeur de la Place BLAISE PASCAL	4 090,32
Hippodrome, étude géotechnique	3 000,00
Environnement, Espaces verts, propreté	1 093 960,86
Action sociale	
Crèche La providence, travaux de mise en conformité, rampe pour personnes à mobilité réduite, réfection de la toiture et des clôtures	205 232,64
Crèche Chenille Verte, travaux divers sur clôtures, sol et faux plafond et acquisition de mobilier et matériels divers	33 277,48
Halte Garderie du Centre, travaux divers (sol, peinture et grimpette)	22 247,23
Crèche La providence, acquisition de mobilier et de matériels divers	11 118,08
Crèche Familiale, travaux de maçonnerie et acquisition de matériels divers	5 321,42
Acquisition de matériel pour les deux RPA, lave linge, armoire froide, canapé	4 228,91
ALSH 6-9 ans, petits travaux et achat de matériel	1 219,60
Action sociale	282 645,36
Sports	
Stade Jean DEYCARD, création d'un court de tennis et de mini tennis	259 423,17
Achat d'un terrain Plaine des Sports des Ecus, vente ARNOUIL	111 000,00
Plaine des Sports des Ecus, travaux de conformité électrique et achat de matériels divers	68 132,65
Piscine, travaux d'éclairage, rénovation petit bassin, d'assainissement, pose de vannes et remplacement velux	57 835,35
Stade Jean Jaurès, travaux de mise en sécurité, de conformité et de clôture	47 378,75
Salle Bernard de la Filolie, réfection totale de la fosse de gymnastique	39 330,56
Stade Jean Jaurès, pose d'un filet pare ballons	27 501,12
Salle Bernard de la Filolie, travaux de peinture, de conformité électrique,	19 513,25
Piscine, aménagement du solarium, bains de soleil, douches extérieures, filet pare ballon ...	12 646,01
Salle des Ecus, travaux de conformité électrique, d'éclairage et rénovation de canalisation	11 693,27
Règlement 2009 - restructuration du complexe sportif Jean Jaurès	7 241,78
Salle Jean Martial, travaux divers de conformité électrique	5 019,99
Acquisition de matériels divers pour les sites sportifs	2 162,52
Sports	668 878,42
Jeunesse Alsh	
Bâtiments du parc de la Chêneraie, travaux de couverture et divers sur les bâtiments	45 665,86
ALSH 3-6 ans, modification des sanitaires, peinture et acquisition de matériel divers	9 609,50
Espace Lyautey Champ de Courses, équipements divers (meubles, ustensiles de cuisine, poste de travail, armoires...)	5 905,46
Garderies périscolaires Elémentaires, matériels divers	2 105,03
ALSH 10-12 ans, rénovation clôture et achat de matériel	929,46

Bureau Information Jeunesse, acquisition de mobilier et matériels divers	367,6
Jeunesse Clsh	64 582,91
Service Généraux	
Matériel informatique et téléphonique pour l'ensemble des services	73 556,83
Acquisition de mobilier pour les services de l'Hôtel de Ville, salle des mariages de l'Ermitage, Direction des Services Techniques ...	63 809,54
Acquisition de matériel divers pour les services administratifs, plieuse, perceuse, mise sous pli ...	27 799,24
Equipements de Sonorisation et de vidéo de la salle du conseil Municipal	24 474,48
Photocopieur couleur pour la reprographie	23 561,20
Acquisition de logiciels informatiques pour les services (petite enfance, bibliothèque, communication)	20 036,94
Acquisition de défibrillateurs sur différents sites	13 302,17
Acquisition de matériel pour la Police Municipale, gilets pare balles, lampes, gyrophare, talkie walkie avec relais ...	12 055,10
Acquisition de panneaux signalétiques pour les élections	1 794,00
Service Généraux	260 389,50
Travaux de voirie et d'enfouissement de réseau	
Rue Georges LAFONT	143 133,62
Rue BLANQUI	100 086,87
Centre Ville	75 409,04
Cours LOUIS BLANC	69 789,84
Rue RAYMOND LAVIGNE	67 256,26
Rue BAUDIN	65 018,01
Rues COUDOL/BONNAOUS	53 981,00
Travaux divers de voirie, places MARCEAU, AMPERE, MONTAIGNE, impasses Climençet, Des Bois, Des Tribunes, Rues Constant, Des Frères Darget, Camille Maumey ...	46 544,99
Parking DENIS	30 073,76
Boulevard LYAUTEY	24 365,86
Rue Paul BERT	12 188,05
Rénovation de la voirie sur le devant de la piscine municipale	11 259,26
Impasse HENRI YVONNET	8 720,63
Rue Max DORMOY	4 529,16
Rue LAVAUD	2 329,34
Route du MEDOC	1 021,05
Travaux de voirie et d'enfouissement de réseau	715 706,74
Total Général	5 407 938,22

4/ Recettes

Recettes	CA 2008	CA 2009	% de variation	Commentaire en page
10 - Dotation et fonds propres sauf 1068	(1)954 656,71	(2)1 702 988,35	78,39%	15
13- Subventions (sf 138)	349 889,60	373 276,78	6,68%	15
16 - Emprunts et dettes sauf ICNE 16882	31 175,00	5 587,27	-82,08%	15

(1) FCTVA : 926 631,00 € TLE : 28 025,71 €

(2) FCTVA : 1 682 441,00 € TLE : 20 547,35 €

Dotations et fonds propres sauf 1068 (10)

Exceptionnellement cette année, suite à la convention que la Ville a passée avec l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie, nous avons perçu en 2009 deux FCTVA :

- 962 626,00 € pour 2007,
- 719 815,00 € pour 2008,

.../...

De plus, à compter de 2010, nous percevrons annuellement le FCTVA de l'année N-1 et non plus N-2 comme par le passé.

Subventions (13)

Cette subvention pour 2009 comprend :

- subventions de la CAF pour l'Espace Social Lyautey Champ de Courses pour 134 000 €,
- fonds de concours de la CUB pour l'aménagement du centre Ville pour 158 737,78 €
- fonds de concours de Gironde Habitat pour le remplacement de la clôture de la Résidence Hyères pour 15 000,00 €,
- FDAEC 2009 du Conseil Général de la Gironde pour 65 539,00 €.

Emprunts et dettes (16)

Comme nous l'indiquions déjà supra, en 2009 nous n'avons mobilisé que 5 587,27 € d'emprunts nouveaux, il s'agit du solde du versement de l'emprunt à taux zéro de la CAF pour l'acquisition de l'Espace Social Lyautey / Champ de Courses, soit un total de l'emprunt de 36 762,27 €. Il faut noter que la somme de 45 700,00 € annoncée l'année dernière pour ce même emprunt a été réactualisée en fonction des sommes réellement dépensées par notre commune.

Conclusion

L'établissement du compte administratif nous conduit à proposer l'affectation d'un résultat excédentaire de **4 108 941,46 €** qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal. En effet, l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2010 (conseil du 26 janvier 2010) n'était que provisoire.

Le résultat définitif se présente comme ci-après :

Résultat de clôture à affecter	Excédent :	7 247 083,94 €
Résultat comptable d'investissement cumulé :	Déficit :	-3 102 578,39 €
(B) Besoin (-) réel de financement		-3 138 142,48 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (contre 4 724 802,71 € en 2008) soit une diminution de - 13,03 %		4 108 941,46 €

-=-=-=-

M. LE MAIRE fait remarquer que les dotations de l'Etat sont minimes au Bouscat par rapport à d'autres villes appartenant à la même strate, ce qui amène la Municipalité à avoir une politique fiscale relativement dynamique.

M. ABRIOUX souhaiterait que l'on lui transmette le document projeté par E-mail.

M. LE MAIRE accepte.

M. ABRIOUX indique que, bien que les courbes droites présentées dans le diaporama sont relativement fausses étant donné que l'on passe directement de 2005 à 2009 mais cela montre bien l'évolution entre la France, la C.U.B. et Le Bouscat. Il demande si la ville a été prise en compte pour les villes de la C.U.B..

M. LE MAIRE répond que seules les cinq communes de la même strate que Le Bouscat ont été prises en compte.

M. ABRIOUX constate que la Municipalité dispose d'une marge assez appréciable d'emprunts pour les investissements futurs.

M. LE MAIRE fait en effet remarquer que la dette est de 393 € / habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 072 €.

M. ASSERAY remercie M. ZIMMERMANN pour cette présentation qui a mis en effet en exergue certains points importants. Il serait intéressant aussi de voir les projections sur les années à venir car, depuis 2006-2007, on constate une inflexion relativement importante sur les charges de dépenses de fonctionnement. En effet, il y a pratiquement une augmentation de 15 % depuis 2007, soit 4 à 5 % par an. Or, l'inflation en 2009 n'a été que de 0,2 % et il est relativement difficile, quelle que soit la collectivité à gérer, de diminuer

.../...

fortement les charges de fonctionnement. Il est en effet difficile d'inverser la tendance. Les charges de personnel sont passées de 11,4 millions en 2007 à 12,2 millions en 2009 alors que les recettes ont tendance à stagner. Globalement, ce sont les Bouscatais qui supportent ces dépenses par l'impôt puisque la pression fiscale, notamment pour la taxe d'habitation, qui est dû aussi bien par les propriétaires que par les locataires, est de 11 % en moyenne supérieure aux autres habitants de la C.U.B.. Il aimerait donc savoir quelles sont les mesures que la Municipalité a décidé de prendre pour essayer d'inverser, ou du moins de conserver, ses marges d'autofinancement qui étaient intéressantes et qui justifiaient un niveau d'endettement relativement faible mais important pour l'avenir. En effet, on le voit aujourd'hui au niveau des états, la dette est vraiment un sujet de préoccupation puisque l'on pressent que l'inflation peut repartir. A un moment donné, l'Etat sera de moins en moins présent dans les aides et subventions, on l'a déjà vu à la commission de finances pour le tramway, et on demandera aux Bouscatais de porter le poids du fonctionnement. Il s'inquiète de cette évolution d'autant plus que Le Bouscat a une population relativement âgée (10 % plus élevée que la moyenne nationale) qui aura de moins en moins de revenus avec les réformes des retraites, ce qui entraînera un effet ciseau sur les impôts locaux. Il espère qu'il y aura un jour une réforme juste qui permettra de payer les impôts locaux en fonction des revenus. Ce n'est pas le cas actuellement alors qu'une étude a été faite et démontre qu'il n'y a pas vraiment une répartition équitable ; aujourd'hui c'est en fonction du patrimoine. C'est donc un point qu'il faudra aborder afin de prévoir ce problème des dépenses de fonctionnement car 15 % d'augmentation alors que les recettes diminuent cela peut aller très vite. Depuis deux ans, on assiste à une certaine dérive de ces dépenses et il faudra donc peut-être aussi réduire la politique d'investissement. Il y a plus besoin de services que d'investissements mais les services, c'est du fonctionnement, et il y aura des choix à faire.

M. BARRIER souhaite avoir quelques renseignements complémentaires concernant l'annexe 4 du compte administratif et, plus précisément, sur l'obligation d'information des concours attribués par la commune. Il y retrouve en effet les avantages en nature accordés aux associations mais, afin d'avoir une image complète des subventions et des participations de la ville, il aimerait connaître :

- la superficie ou l'équivalent en loyer des locaux gratuits mis à leur disposition,
- et le nom des associations pour lesquelles la commune intervient à hauteur de plus de 50 % du compte de résultat.

Il rappelle en effet qu'il y a obligation d'information lorsque les subventions sont supérieures à 75 000 € ou lorsque la participation de la commune est supérieure à la moitié du compte de résultat de l'organisme.

M. LE MAIRE répond qu'il est en effet possible de communiquer la superficie de ces locaux. Cependant, il fait remarquer que cela demande du travail d'investigation, de contrôle et donc du personnel. On ne pas demander l'allègement des charges de personnel et donner sans cesse du travail supplémentaire aux services municipaux. Il faut un minimum de cohérence dans les demandes. D'autre part, ce n'est pas dans cette annexe que la ville inscrit les associations pour lesquelles elle intervient à hauteur de plus de 50 % du compte de résultat ; la présentation a été inversée et une page leur est consacrée (p 230).

M. BARRIER demande s'il y a des participations de la commune de plus de 50 % pour les subventions supérieures à 75 000 € car cette information n'apparaît pas dans cette liste.

M. LE MAIRE ne le pense pas.

M. ABRIOUX déclare qu'il est d'accord avec les propos de M. ASSERAY concernant la fiscalité. Elle est bloquée depuis 14 ans et pour cause puisqu'elle est encore très élevée par rapport à d'autres communes de la même strate, d'où la nécessité de la geler jusqu'à la fin du mandat.

M. LE MAIRE répond que la Municipalité a pris cette décision surtout par souci d'assurer un environnement financier, fiscal et économique constant.

M. ZIMMERMANN souhaite faire une remarque concernant l'effort fiscal. Par rapport aux graphiques présentés ce soir, il y en a un qui montre bien que la pression fiscale au Bouscat se situe entre la strate communautaire et le niveau national. En 2009, au niveau national, l'effort fiscal de la ville était de 140 %. Le Bouscat avait donc 40 % de plus que les communes qui subissent la pression fiscale la plus basse de l'Etat. Par contre, si l'on prend pour référence la strate de la communauté urbaine, il y avait 60 % de plus. Il faut donc relativiser cette notion de pression fiscale. D'autre part, il souhaite revenir sur l'utilisation de mot « dérive ». En effet, lorsque l'on parle de masse salariale, il n'y a pas de dérive si l'on recrute sur un objectif de services mais c'est une politique.

M. LE MAIRE souligne en effet que les chiffres diffèrent en fonction des critères ou des ratios que l'on prend pour référence. Par exemple, si l'on prend l'effort fiscal, également appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal », Le Bouscat est à 1,46 % là où la strate est à 1,30 %. Par contre, si l'on prend le produit des impôts directs, selon des tableaux publiés par l'INSEE, pour 2009, il est de 563 € / habitant au Bouscat

alors qu'il est de 533 € pour la moyenne de la strate, d'où un effort fiscal de 5,6 %. La vraie question est de savoir si cela est équitable. Elle l'est, sachant que la D.G.F. du Bouscat est de 30 % inférieure à celle de la M.S.N.. Il cite quelques chiffres pour 2009 :

- pour la D.G.F., la commune est à 212, la M.S.N. est à 304, d'où 30 % de moins.
- le revenu moyen par habitant est de 19 035 au Bouscat et de 12 828 pour la M.S.N., soit 33 % d'écart et 38 % d'écart avec celui de la M.S.C..

Il résume la situation fiscale au Bouscat en expliquant que la Municipalité demande à des personnes qui sont « 33 % plus compétentes en termes fiscal » de faire un effort de 5,6 %, ceci afin de compenser les 33 % de D.G.F. Certes Le Bouscat a une pression fiscale relativement élevée, elle s'explique parfaitement puisque cet effort est demandé à une population qui peut tout à fait y répondre, elle reste donc équitable.

M. ASSERAY répond que le problème aujourd'hui est l'équité des impôts locaux. Certes, ce n'est pas la faute de la Municipalité, elle n'augmente pas les taux d'imposition mais les Bouscatais ont vu leurs impôts augmenter d'environ 2,5 % avec une inflation de 0,1 %. Ces impôts pèsent de plus en plus sur les ménages moyens mais pas forcément sur ceux qui sont aisés. Ce n'est donc pas équitable. Il faut donc être vigilant d'autant plus que l'on sait que l'Etat va transférer de plus en plus de compétences aux collectivités et qu'il faudra récupérer le coût de ces charges supplémentaires sur la population.

M. JUNCA tient à féliciter M. ZIMMERMANN et les services pour la qualité de cette présentation. Elle a en effet le mérite de démontrer l'état réel de la situation financière de la commune mais aussi sa dépendance toute relative aux recettes de l'Etat, qui est tout à fait satisfaisante, et ses marges de manœuvre : diminuer sa capacité d'autofinancement, avoir recours à l'emprunt ou jouer sur la pression fiscale. La question de l'équité de l'imposition préoccupe la Municipalité mais elle n'y peut rien, il faudrait une réforme globale de cet impôt pour que les choses changent. Il partage l'analyse de M. ASSERAY, à l'exception de celle concernant la répartition entre fonctionnement et investissement. En effet, il a commencé son intervention en stigmatisant une augmentation importante des charges de personnel et l'a terminé en préconisant moins d'investissements et plus de services. Mais, plus de services équivaut à plus de personnel. Or, la marge de manœuvre la plus saine dont dispose la ville pour augmenter les recettes est l'emprunt et il n'est pas possible d'assurer le financement des charges de personnel avec.

M. ASSERAY admet ces remarques mais répond qu'il faudra peut-être faire une répartition différente au niveau des services, certains seront à abandonner et d'autres à créer. Pour gérer une structure, il faut faire des choix que l'on doit assumer après. La Municipalité a par exemple décidé de recruter un responsable de la médiathèque trois ou quatre ans avant l'ouverture de la nouvelle structure. Cela n'était peut-être pas nécessaire puisque la ville avait déjà 4 ou 5 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement. Les besoins de la population évoluent très vite. Or, chaque euro d'investissement représente deux euros de fonctionnement, il arrivera donc un moment où la Municipalité devra faire un choix des services qu'elle souhaite proposer.

<p>3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat</p>	<p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 Séance du 18 mai 2010</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 30 Nombre de suffrages exprimés 32</p>
---	--	---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

2) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 688 422,65			4 724 802,71	3 688 422,65	4 724 802,71
Opérations de l'exercice	6 324 679,75	6 910 524,01	23 075 936,69	25 598 217,92	29 400 616,44	32 508 741,93
<i>Résultats de l'exercice</i>		585 844,26		2 522 281,23		
Totaux	10 013 102,40	6 910 524,01	23 075 936,69	30 323 020,63	33 089 039,09	37 233 544,64
Résultats de clôture	3 102 578,39			7 247 083,94		4 144 505,55
Restes à réaliser	1 735 564,09	1 700 000,00			1 735 564,09	1 700 000,00
		-35 564,09				
Totaux cumulés	11 748 666,49	8 610 524,01	23 075 936,69	30 323 020,63	34 824 603,18	38 933 544,64
Résultats 2009	3 138 142,48			7 247 083,94		4 108 941,46

Comptes annexes cf : délibération sur le Compte Administratif 2009 du Budget annexe Cimetière

3) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2009 est approuvé à la MAJORITE :

22 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N°6.2 : COMPTE DE GESTION 2009 VILLE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2009, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2009.

M. LENOIR confirme la parfaite concordance entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif. Il précise que le compte de gestion est en fait le résultat final annuel de la gestion de la commune. Il retrace également l'évolution du patrimoine communal et les résultats de l'exercice 2009. Il détaille les postes recettes et dépenses des deux sections :

FONCTIONNEMENT

Recettes :

- 59 % impôts et taxes perçus par la commune ;
- 29 % dotations et participations (D.G.F.)
- 8 % produits et services (taxes et redevances)
- autres produits (atténuation de charges)

Dépenses :

- 53 % charges de personnel
- charges à caractère générale (contrats d'entretien, fluides, frais d'affranchissement...)
- 13 % dotation de solidarité communautaire (T.P.U.)
- 7 % autres charges de gestion courante (subventions versées aux associations)
- 4 % opérations d'ordre

INVESTISSEMENT

Recettes :

- 57 % excédents de fonctionnement capitalisés
- 24 % F.C.T.V.A.
- 5 % subventions d'investissement (versées par la C.U.B. et la C.A.F.)
- 14 % opérations d'ordre

Dépenses :

- 14 % emprunts et dettes (moyenne de la strate 20 %)
- 75 % immobilisations corporelles (terrains, bâtiments ...)
- 10 % immobilisations en cours (travaux effectués sur 2009 mais non terminés au 31 décembre)

Le compte de gestion 2009 est approuvé à la MAJORITE :

23 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N°6.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 522 281,23 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	4 724 802,71 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	7 247 083,94 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	585 844,26
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 688 422,65 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 102 578,39 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 735 564,09 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		1 700 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 35 564,09 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 138 142,48 €
Excédent (+) réel de financement		

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	3 138 142,48 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	3 138 142,48 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	4 108 941,46 €
TOTAL (A1)	7 247 083,94 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 108 941,46 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 102 578,39 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 138 142,48 €

M. ASSERAY souhaite connaître le montant des engagements hors bilan de la commune.

M. LE MAIRE répond que la commune a deux cautions de garantie en cours l'une pour la maison de retraite et l'autre pour Aquitanis (Résidences La Providence / Ballarin / Molière). Le capital restant dû au 31 décembre 2009 était de 1 637 894,73 €.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

23 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 6.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU B.P. 2010

RAPPORTEUR : M.ZIMMERMANN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2009 avec la Trésorerie Municipale et considérant également les dépenses imprévisibles auxquelles il a fallu faire face pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté	825 057,27
TOTAL CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	395 057,27
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	430 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	825 057,27	825 057,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté	- 102 776,04 €
TOTAL CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	146 900,00 €
TOTAL CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	430 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 102 776,04 €
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	283 100,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	327 223,96 €	327 223,96 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

23 voix POUR

10 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER, MME BORDES, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N°7 : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2010-2011

RAPPORTEUR : MME MANDARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de nouvelle tarification de la saison culturelle 2010 – 2011, à savoir :

1-CATEGORIES DE TARIFS A L'UNITE (en euros) : 3 catégories de spectacles :

	Tarif normal	Tarif réduit <i>3^{ème} âge, groupes de dix, comités d'entreprises</i>	Tarif spécial <i>scolaires, étudiants (moins de 25 ans), demandeurs d'emploi</i>
Spectacle A	30 €	22 €	12 €
Spectacle B	20 €	15 €	10 €
Spectacle C	10 €	8 €	5 €

Tarif enfant : pour les spectacles de catégorie A, 50 % du tarif spécial à partir du 2^{ème} enfant

Les usagers bénéficiant du tarif spécial acquièrent la qualité d'abonné dès l'achat simultané de trois spectacles.

2- PRIX : ABONNEMENT INDIVIDUEL – A L'UNITE

	Tarif spectacle A à l'unité	Tarif spectacle B à l'unité	Tarif spectacle C à l'unité
De 3 à 5 spectacles pris	22 €	15 €	8 €
De 6 à 9 spectacles pris	18 €	13 €	7 €
De 10 à 14 spectacles pris	16 €	11 €	6 €

Une carte nominative sera délivrée et donnera droit à des « tarifs réduits » pour chaque spectacle supplémentaire pris en cours de saison.

3-AUTRE TARIF – A L'UNITE (hors abonnement)

Tarif auditorium : Adulte : 8 €
 Gratuit jusqu'à 18 ans

Tarif des mercredis des tout-petits : 2 € par enfant (avec 1 accompagnateur gratuit), 2 € par accompagnateur supplémentaire.

Jeunesses Musicales de France (encaissement de ce tarif par l'organisateur)
Tarif unique pour spectacle l'après-midi : 4 €

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville d'Arcachon, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs réduits sur les spectacles de la saison culturelle 2010 - 2011.

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville de Bruges, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs abonnés sur les spectacles de la saison culturelle 2010 - 2011.

MME MANDARD précise que le tarif spécial donne accès, cette année, à la qualité d'abonné aux jeunes à condition qu'ils réservent trois spectacles simultanément.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 8 : DECHARGE DE RESPONSABILITE - REMISE GRACIEUSE - AUTORISATION

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Le régisseur de la piscine municipale a constaté, le 4 février 2010, la disparition d'une partie des recettes.

Une plainte a été déposée mais celle-ci n'a pas permis de découvrir l'auteur du vol.

Le montant du préjudice s'élève à 319,80 €. Comme le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs le prévoit, le régisseur a présenté une demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

Je vous demande donc de bien vouloir accorder au régisseur de la régie de recettes de la piscine municipale une décharge de responsabilité et une remise gracieuse, sachant que M. le Trésorier Principal Municipal a émis un avis favorable sur cette requête.

MME DE PONCHEVILLE se demande si la commune ne devrait pas proposer aux régisseurs de souscrire une assurance pour éviter ce genre de problème.

M. Dominique VINCENT répond que tous les régisseurs ont déjà une assurance. Il précise que des aménagements ont également été effectués de manière à ce que la caisse de la piscine soit plus en sécurité.

M. LE MAIRE indique que M. le Trésorier a préconisé cette délibération afin d'éviter à l'agent le paiement d'une franchise.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 9 : PARTICIPATION A L'OPERATION BUS PLAGES ETE 2010 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Gironde organise une opération baptisée « Bus Plage » destinée à permettre aux habitants de l'agglomération bordelaise qui ne partent pas en vacances de se rendre sur les plages du littoral girondin moyennant un tarif aller retour de deux euros. La qualité des vacances des jeunes et des familles se trouve ainsi réellement améliorée.

La ville participe à cette opération depuis 2005, il est souhaitable de la reconduire pour la période estivale 2010.

La participation des communes à l'opération « Bus Plage » est fixée selon les conditions suivantes :

- saison estivale 2010 : du 3 Juillet au 29 Août,
- les habitants du BOUSCAT ont accès au « Bus Plage » tous les jours de la semaine, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes N°701 et 702, compte tenu des précisions ci-dessous :
 - Pour la ligne 701- Bordeaux-Le Porge, le départ des services « Bus-Plage » s'effectuera à l'arrêt de la ligne sur la commune de Eysines « Coubertin »
 - Pour la ligne 702 - Bordeaux-Lacanau, seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif « Bus-Plage ». La commune du Bouscat sera desservie par un seul point d'arrêt intitulé « rue R. Lavigne ».
 - L'aller et le retour doivent se faire dans la même journée.
 - opération à destination des jeunes (moins de 20 ans) et des familles (minimum 1 adulte + 1 enfant)
 - coût du transport évalué par le transporteur à 6 euros par personne
 - tarif proposé aux usagers : 2 euros l'aller-retour par personne
 - gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
 - participation du Conseil Général par aller-retour de 2 euros
 - participation de la Ville par aller-retour de 2 euros
 - carte « bus plage » éditée par le Conseil Général et délivrée gratuitement par la ville (photo + justificatif de domicile + livret de famille)
 - coût de revient partagé : 0,40 €/carte remboursé par la Ville au Conseil Général
 - communication par affichage sur les cars, dans les diverses publications municipales, Conseil Général, Internet et Offices du Tourisme concernés, dans les collèges et écoles des villes concernées
 - impression des affiches et plaquettes prise en charge par le Conseil Général.

Je vous propose d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention correspondante avec le Conseil Général et à engager les dépenses, selon les conditions précitées.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TROTTE MENU - DECISION MODIFICATIVE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU CEJ 2008-2011

RAPPORTEUR : MME LECLAIRE

Par délibération du 23 Septembre 2008, notre conseil municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention avec l'association Trotte Menu, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011.

Le schéma de développement du CEJ, sur ces 4 années, tient compte des actions du premier contrat, en les poursuivant avec ou sans modification et en prévoit de nouvelles.

Parmi les actions reconduites figure le versement d'une subvention annuelle au profit de l'association partenaire Trotte Menu, qui gère un établissement d'accueil de jeunes enfants, et cela sur la base de la convention d'objectifs précitée. L'association bénéficie de versements mensuels, basés sur le montant de l'année précédente, jusqu'à la réception des états comptables permettant la fixation de la subvention de l'année en cours.

Cette subvention a été évoquée lors des débats budgétaires 2010 (augmentation prévisible) et son montant est maintenant connu.

Je vous propose donc de compléter le tableau des subventions inscrites au BP 2010 par l'attribution suivante destinée à l'association Trotte Menu :

⇒ 105 380 €

M. LE MAIRE explique qu'il s'agit d'augmenter la subvention initiale de 24 380 €, ce qui permettra à Trotte Menu de recruter une personne supplémentaire et qualifiée pour assurer l'encadrement des enfants.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°11 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : prochains rendez-vous

M. LE MAIRE annonce les prochains rendez-vous :

- Conseil Municipal privé mardi 15 juin à 18 H : convention territoriale globale présentée par les services de la C.A.F. ;
- Réunion publique lundi 28 juin à 19 H 30 à l'Ermitage - trois dossiers essentiels seront abordés : les travaux du centre ville, l'agenda 21 et le tramway.
- Conseil Municipal mardi 6 juillet à 19 H.

2) MME BORDES : projets d'aménagement boulevard du Maréchal Lyautey

MME BORDES demande quels sont les projets d'aménagement prévus boulevard du Maréchal Lyautey.

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit d'un projet important puisqu'il concerne l'intégralité de la voirie (chaussée, trottoirs, stationnement et pistes cyclables) mais qu'il ne débutera pas avant 2012.

3) MME DESON : école Chenille Verte

MME DESON souhaite savoir où en sont les travaux de l'école Chenille Verte. Elle rappelle qu'elle était censée rouvrir en septembre.

M. Dominique VINCENT explique les raisons de ce retard. Tout d'abord, il y a eu deux mois d'intempéries au moment où les travaux de couverture et d'étanchéité étaient prévus. Le chantier a donc dû être stoppé et n'a repris qu'un mois et demi après. C'est alors qu'une des entreprises a quitté le chantier. La Municipalité, conformément à la législation, a donc été contrainte de fermer à nouveau le chantier et de faire appel à une nouvelle société. Aujourd'hui, les délais sont respectés, une première commission de sécurité a eu lieu ce matin en présence de la directrice et une autre est prévue le 28 mai. Le 15 juin, les travaux seront terminés et l'Education Nationale programme actuellement le détachement des professeurs des écoles pour qu'ils puissent procéder à l'aménagement de leur classe. Il souhaite remercier les enseignants qui ont accepté d'être déplacés durant toute une année, même si ces lieux étaient déclarés appropriés à recevoir des jeunes élèves par la commission de sécurité, l'Education Nationale et la D.D.A.S.S.. Il remercie également les services municipaux car ils ont toujours répondu présents même tard le soir.

4) MME DESON : stationnement en zone bleue au centre ville

MME DESON a récemment vu des policiers verbaliser des véhicules bien stationnés en zone bleue dans le centre ville mais qui ne devaient certainement pas avoir le disque bleu. Elle pense qu'il serait plus judicieux de sanctionner les automobilistes qui n'hésitent pas à se garer sur les trottoirs pour se rendre chez les commerçants et qui gênent la circulation.

M. LE MAIRE précise que les policiers municipaux ne verbalisent pas encore systématiquement en zone bleue puisque nous sommes encore en phase de sensibilisation et d'information. C'est pourquoi la Municipalité leur a demandé de faire preuve de beaucoup de discernement.

MME DESON répond qu'elle ne sait pas depuis combien de temps les véhicules étaient stationnés à cet endroit mais ils ne gênaient pas la circulation.

M. LE MAIRE fait remarquer que les automobilistes doivent tout de même respecter la réglementation et que les administrés ont été largement informés sur la zone bleue. Il reconnaît cependant qu'il peut y avoir quelques « ratés » de la part des policiers.

M. JUNCA indique que cette zone bleue fonctionne à la satisfaction de tous les usagers du centre et des commerçants qui apprécient la rotation qui s'est installée avec ce dispositif. Il n'est pas sûr que ce soit des contraventions car, pour l'instant, les agents municipaux distribuent encore des tracts incitatifs.

MME DESON précise qu'il s'agissait de la police nationale.

M. JUNCA répond que la Municipalité sollicite souvent la police nationale car elle estime qu'elle n'intervient pas assez souvent, elle ne peut donc pas se plaindre dans un cas comme celui-ci.

5) M. ABRIOUX : nuisances sonores

M. ABRIOUX demande ce qu'il faut faire en cas de nuisances sonores nocturnes.

M. PRIGENT répond qu'il faut appeler le 17.

6) M. ABRIOUX : horaires de La Poste

M. ABRIOUX rappelle que La Poste est fermée entre 12H30 et 13H30. Il pense que cela est un peu dommageable pour une ville de 23 000 habitants et qu'il faudrait revoir ces horaires.

M. LE MAIRE répond qu'il a rendez-vous prochainement avec la directrice de l'agence pour parler entre autres des heures d'ouverture, des travaux qui vont être effectués et des nouveaux services qui seront proposés.

7) M. ABRIOUX : station vélos

M. ABRIOUX explique que certaines personnes se plaignent de l'emplacement de la station vélos situé à côté du funérarium. Cela gêne lorsqu'il y a des obsèques.

M. LE MAIRE reconnaît qu'il s'est lui-même demandé si cela était opportun lorsque le projet lui a été soumis. Il ne pensait pas alors aux obsèques mais plus à un problème psychologique par rapport à la situation. Mais après réflexion, il s'est dit que la mort faisait partie de la vie et qu'il fallait arrêter de la cacher. Il a donc estimé que cette décision aiderait peut-être les concitoyens à intégrer la mort comme étant partie intégrante de la vie.

M. JUNCA explique que la Municipalité avait le choix entre plusieurs implantations. Elle a bien entendu associé les gérants de la société des pompes funèbres à cette décision et ce n'est qu'avec leur accord qu'elle a accepté ce lieu d'implantation. D'autre part, il faut relativiser l'agitation potentielle qui peut exister autour des vélos C.U.B.. Pour sa part, il souhaiterait qu'elle soit beaucoup plus effective. Enfin, il trouve étonnant que les personnes gênées par cet emplacement n'aient pas saisi les services municipaux de ce problème.

8) M. ABRIOUX : trottoirs du Bouscat

M. ABRIOUX fait remarquer que certains trottoirs du Bouscat sont très détériorés. Il demande s'il est prévu de les refaire.

M. LE MAIRE rappelle que le montant de l'enveloppe communale allouée par la C.U.B. est de 600 000 € par an et qu'elle passera à 800 000 € d'ici trois ans.

M. ABRIOUX précise que des plaques de goudron sont manquantes et que les personnes âgées peuvent se blesser. D'autre part, les personnes à mobilité réduite ou les mamans avec des poussettes sont contraintes de descendre sur la chaussée car elles ne disposent pas assez d'espace pour rouler sur les trottoirs.

M. QUANCARD répond que c'est justement pour cette raison que des programmes importants d'enfouissements de réseaux sont prévus chaque année. En effet, la voie est alors entièrement restructurée à ce moment-là et les trottoirs sont élargis. La norme imposée par la C.U.B. est de 1,40 m. C'est ce qui a été fait cours Louis Blanc récemment. Beaucoup de rues bouscataises sont anciennes et

leurs trottoirs ne sont donc pas assez larges. Cependant, ils sont corrects et ne sont donc pas prioritaires. De plus, il précise qu'il ne faut pas hésiter à signaler tous risques potentiels de voirie (trous...) au service qualité de ville. Ces informations seront immédiatement transmises aux services communautaires qui répareront dans la journée ou les jours suivants en fonction de la dangerosité.

9) MME SALIN : opération humanitaire menée par la Croix Rouge

MME SALIN tient à informer l'assemblée d'une vaste opération humanitaire menée par la Croix Rouge du Bouscat / Bruges, très sensibilisée par la situation des orphelins en Haïti suite au séisme. Elle souhaite améliorer leur condition de vie et faciliter leur retour à l'école en partenariat avec une association française présente et active en Haïti « Nos petits frères et sœurs ». Cette opération se déroule du 15 mai au 15 juin, plusieurs collectes sont organisées :

- du matériel scolaire, des vêtements d'enfants et des denrées alimentaires peuvent être déposés dans les locaux de la Croix Rouge au Bouscat ou dans un bâtiment mis à disposition par la commune de Bruges, près de l'Hôtel de Ville ;
- sur la voie publique le samedi 5 juin à la Barrière du Médoc et le 6 juin Place Gambetta ;
- en milieu scolaire pendant deux semaines du 17 au 28 mai durant lesquelles les élèves sont incités à amener des fournitures scolaires, des troussees garnies, des cahiers, des règles et des livres.

M. LE MAIRE souhaite beaucoup de succès à cette opération.

10) MME DESON : éclairage public

MME DESON désire savoir sur quels critères ont été choisis les deux modèles de candélabres des rues André Guillon et Mathilde car ils sont totalement différents.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'un choix technique. En effet, il a été constaté un éclairage assez médiocre rue André Guillon. C'est pourquoi, par la suite, un éclairage différent a été choisi pour la rue Mathilde qui est aussi plus développement durable.

MME DESON demande s'il s'agit de LED.

M. LE MAIRE répond affirmativement.

M. JUNCA confirme que la puissance des premiers candélabres était insuffisante. Ceux de la rue André Guillon seront remplacés à terme afin d'avoir une certaine harmonie esthétique. Ils seront implantés dans d'autres rues du Bouscat qui ne nécessitent pas la même puissance.

11) M. ASSERAY : ligne 56

M. ASSERAY profite de la nouvelle délégation « transports » annoncée ce soir pour signaler à nouveau les problèmes rencontrés par les usagers de la ligne 56 express. En effet, les passages sont moins fréquents qu'auparavant (toutes les 30 mn) et le gabarit du bus est trop petit pour la fréquentation. Les administrés résidant avenue de la Libération, entre l'Hippodrome et la Barrière du Médoc, ne disposent plus d'un service de qualité. Ils ne peuvent plus emprunter ce bus car il est déjà bondé lorsqu'il arrive à l'Hippodrome. Il pense qu'il serait donc opportun que M. LE MAIRE demande à Kéolis le passage d'un bus à soufflet sur cette ligne, ce qui permettrait au moins de transporter la totalité des Bouscatais présents aux arrêts.

M. LE MAIRE a lui aussi été témoin d'une scène similaire.

M. JUNCA précise qu'en effet plusieurs Bouscatais se sont plaints de ce problème sur cette ligne mais aussi sur celle de la liane 6 au niveau de l'hôtel de ville, notamment entre 7 et 8 H. Ces bus sont extrêmement chargés jusqu'au jardin public. Il siège à la commission transport à la C.U.B. et a fait part des problèmes rencontrés par les Bouscatais. Cette situation est très préoccupante tant par la taille des bus que par leur fréquence. C'est pourquoi un rendez-vous a été demandé de manière à faire remonter l'information.

12) M. BARRIER : stationnement alterné avenue Sadi Carnot

M. BARRIER signale que le stationnement alterné avenue Sadi Carnot est particulièrement perturbant en termes de circulation lors des premiers jours de quinzaine. Cette situation est d'autant plus accidentogène lorsqu'elle se cumule avec le jour du marché municipal. Il demande donc s'il est envisagé

de faire évoluer ce stationnement alterné, comme sur l'avenue Tivoli, avec des emplacements fixes et des chicanes.

M. QUANCARD répond que la ville commence à travailler sur l'avenue Gauthier Lagardère. Une réunion aura lieu demain soir avec les riverains afin de leur proposer un projet de stationnement alterné, d'enfouissement des réseaux et de reprise des trottoirs. La commune s'orientera probablement vers une fixation en chicane du stationnement. Il est prévu de faire de même l'an prochain sur l'avenue Sadi Carnot et, en 2012, sur l'avenue Marcelin Berthelot. Le seul souci par la mise en place du stationnement en chicane est la perte du nombre de places, ce qui peut amener parfois des oppositions des riverains.

M. JUNCA ajoute que la rue Blanchard sera elle aussi mise en chicane, après concertation des riverains, car le plan de changement de circulation globale de la place Gambetta y a généré un trafic plus important que par le passé avec des vitesses excessives. Il précise que pour cette voie-là il n'y aura pas de perte de places de stationnement.

13) MME BEGARDS : place de taxi

MME BEGARDS sait que la Municipalité a été sollicitée pour matérialiser un emplacement taxi au centre ville. Elle demande où en est le dossier.

M. PRIGENT répond que cet emplacement doit être fixé par la commission communale des taxis. Celle-ci est en cours de constitution, la commune recherche des membres acceptant d'en faire partie.

MME BEGARDS souhaite savoir si la ville a l'intention de refuser cette demande.

M. PRIGENT répond qu'il ne s'agit pas d'un refus mais qu'il faut attendre que la commission se réunisse.

La séance est levée à 21 H 55.